

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 10

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE BALE

MOUVEMENT AUTONOMISTE DE BALE-CAMPAGNE

Le mouvement autonomiste de Bâle-Campagne a tenu sa 6^e assemblée à Augst. Un nombreux public y a assisté. Ce mouvement autonomiste entend s'opposer à la réunification des deux Bâle. MM. Hans Guertler, conseiller constitutionnel à Liestal, et Félix Steiner, membre de la Commission du Technicum, de Bâle, ont prononcé des allocutions en faveur du maintien du canton de Bâle-Campagne.

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'envoyer un télégramme au Conseil fédéral. Cette dépêche déclare en substance :

« Les Bâlois de la campagne rassemblés à Augst sont déçus de voir le Conseil fédéral ne donner aucune directive au sujet d'une éventuelle séparation d'une partie d'un canton, du canton tout entier, ou au contraire au sujet d'une éventuelle réunion de deux cantons.

« Les Bâlois de la campagne sont préoccupés de voir l'équilibre régnant dans la Suisse du Nord-Ouest mis en péril par la création d'un grand canton de Bâle et la liquidation de deux demi-cantons vivant jusqu'ici en bon voisinage.

« Les Bâlois de la campagne sont indignés de voir mépriser systématiquement leurs représentants et de voir le public suisse mal renseigné par une presse dominée par les Bâlois de la ville. Même la télévision informe faussement ses spectateurs.

« Les Bâlois de la campagne attendent en conséquence une solution rapide, par le Conseil fédéral, de ce problème de la séparation de parties ou de cantons tout entiers.

« Les Bâlois de la campagne répètent leur fidélité au maintien des deux demi-cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. »

Le mouvement autonomiste de Bâle-Campagne s'oppose à toute réunification des deux demi-cantons, car il craint qu'une telle union, créant une minorité au sein d'un grand canton de Bâle, n'ait pour conséquence l'apparition d'une deuxième question séparatiste, du genre de celle du Jura bernois.

LA MYXOMATOSE CHEZ GEIGY

Au début du mois d'août, la myxomatose a fait son apparition à Bâle et par la suite, le canton de Bâle-Ville a été déclaré zone de protection.

Malgré les mesures préventives, des symptômes d'affectation ont été signalés chez un lapin des clapiers de quarantaine de la maison Geigy. Le service vétérinaire cantonal a confirmé qu'il s'agissait bien d'un cas de myxomatose.

Pour éviter que l'épidémie ne s'étende, tous les

lapins de ces clapiers ont été abattus. Les locaux ont été désinfectés et toutes les mesures s'imposant ont été prises.

LES BANQUES RENONCENT A LA PUBLICITE INDIVIDUELLE A LA TELEVISION

Certaines banques ont figuré parmi les premiers clients de la publicité télévisée en Suisse, qui a débuté le 1^{er} février. Mais au vu des résultats, le Conseil d'Administration de l'association des banquiers a décidé d'inviter les banques à s'abstenir, dès le 1^{er} janvier 1966, de toute publicité à la télévision suisse ou étrangère. Les membres de l'association se sont ralliés à ce point de vue. Mais l'association envisage par contre l'opportunité d'une publicité collective en faveur des banques.

MESSAGE DU PRESIDENT JOHNSON AU PEUPLE SUISSE

Le Président Johnson adresse le message suivant au peuple suisse, à l'occasion de l'ouverture du deuxième salon international de l'électronique industrielle, I.N.E.L. 65, à Bâle :

« Soyez les bienvenus à l'exposition des Etats-Unis d'Amérique au 2^e salon international de l'électronique industrielle. C'est avec un vif plaisir que je présente à tous les visiteurs les salutations cordiales et les meilleurs vœux du peuple américain.

La participation de notre pays à cet événement commercial important reflète notre conviction que l'échange des produits entre les peuples contribue à augmenter la compréhension mutuelle, la bonne volonté et le bien-être pour tout le monde.

Nos exposants sont fiers de pouvoir vous présenter et démontrer leurs produits, qui sont typiques pour la haute qualité et les services que l'industrie américaine peut vous offrir. En parfaite connaissance de vos besoins, nos fabricants s'unissent avec vous dans un effort commun pour favoriser la croissance économique de nos peuples.

Les Etats-Unis d'Amérique ne sont pas une nation pouvant se suffire à elle-même. En notre qualité de plus grand importateur du monde, nous achetons, employons et apprécions les produits de tous les coins du globe.

Nous espérons que votre visite à notre exposition soit pour vous aussi agréable qu'utile. »

CANTON DE BERNE

LE CENTENAIRE DE L'ARMEE DU SALUT

3.600 personnes ont participé à la fête du centenaire de l'Armée du Salut, à la halle des fêtes de Berne. Les autorités fédérales, cantonales et municipales étaient également présentes.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

pales, ainsi que les diverses Eglises, étaient représentées. Mme Stobart, lieutenant-commissaire pour la Suisse, a salué MM. Bonvin, conseiller fédéral, Blaser, vice-président du Gouvernement bernois, et Freimüller, maire de Berne, le pasteur Lavanchy, vice-président de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, et le pasteur Mueller, président de l'Alliance suisse des Eglises libres.

M. Bonvin a apporté en allemand et en français le salut du Conseil fédéral. Il a rendu hommage à l'activité de l'Armée du Salut, soulignant que l'Etat peut construire des hôpitaux et organiser des assurances sociales, mais qu'il n'est pas à même de soigner la souffrance morale de l'individu. Les autorités fédérales sont fières que l'enseignement de William Booth ait pris pied en Suisse aussi.

Cette imposante manifestation s'est terminée par un jeu scénique intitulé : « La voie de l'Armée du Salut ».

L'AIDE AUX SUISSES A L'ETRANGER ET AUX RAPATRIES

Au cours d'une séance, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance concernant l'organisation de la commission et de la procédure pour l'aide aux Suisses à l'étranger et rapatriés victimes de la guerre de 1939-1945, concernant les requêtes tardives et la révision des décisions de la commission.

Selon les nouvelles dispositions, les requêtes présentées après le 30 septembre 1965 ne seront examinées que si le requérant, par suite des circonstances politiques à son lieu de domicile, a été empêché d'agir en temps utile.

Les requêtes tardives ne sont recevables que dans les six mois qui suivent le jour où l'empêchement a cessé.

Les décisions de la commission peuvent être révisées dans un délai de deux ans dès l'entrée en vigueur de la décision, si le requérant ou l'office central ont connaissance de faits nouveaux ou découvrent des moyens de preuve déterminant qu'il était impossible de faire valoir avant la décision.

La demande de révision doit être présentée à la commission dans les 60 jours dès la découverte des faits ou moyens de preuve nouveaux. Elle doit énoncer les prétentions du requérant, être motivée et être accompagnée des pièces justificatives.

Les décisions de la commission relatives à une grave inadvertance ou concernant des prêts ou des avances peuvent être modifiées d'office sans égard au délai mentionné aux 1^{er} et 2^e clinés.

LES NUMEROS POSTAUX ONT COUTE 3,6 MILLIONS DE FRANCS

M. K. Trottmann, chrétien-social argovien, conseiller national, avait adressé une question au Conseil fédéral, à propos des résultats financiers des P.T.T.

Il voulait savoir combien avait coûté l'institution des

numéros postaux d'acheminement et quelles économies on peut attendre de cette mesure de rationalisation. En outre, M. Trottmann demandait si le triage mécanique des lettres permettait d'accélérer la distribution et si les frais d'acquisition et d'exploitation de telles machines étaient en rapport avec les économies attendues dans les dépenses d'exploitation.

Le Conseil fédéral a répondu ce qui suit : « L'introduction des numéros postaux d'acheminement a coûté à l'entreprise des P.T.T. environ 3,6 millions de francs. Ce montant comprend notamment les frais de propagande et d'impression des listes, la fabrication de nouveaux timbres postaux pour l'oblitération, ainsi que les dépenses de personnel.

Les réductions de l'effectif du personnel n'ont pas été instantanées. Il a fallu tout d'abord instruire les treuves nouvellement engagées et dont on n'exige aucune formation spéciale. D'autre part, les fonctionnaires qualifiés occupés jusqu'ici au triage n'ont pu être transférés que peu à peu dans d'autres champs d'activité. Des économies notables ne peuvent être envisagées qu'à partir des prochains mois et des prochaines années.

Les numéros postaux d'acheminement sont un moyen de rationalisation à longue échéance, qui ne portera tous ses fruits qu'au fur et à mesure de la mécanisation et de l'automatisation prévues, c'est-à-dire de l'introduction des machines à trier. Cette réorganisation, dont la première étape vient d'être réalisée, vise non seulement des économies mais aussi et surtout des avantages sur le plan de l'exploitation. En effet, seules les machines permettront à l'avenir de faire face dans les délais au flot croissant des envois postaux. »

FONDATION POUR UN RENOUVEAU DU FEDERALISME

La Nouvelle Société Helvétique a présenté au public et à la presse le projet d'une « Fondation pour un renouveau du fédéralisme ». MM. H.-P. Tschudi, président de la Confédération, J. Mueller, président du Conseil des états, et de nombreux parlementaires, ont assisté à cette réunion, qui s'est tenue au Palais fédéral.

La N.S.H. a exprimé, dans une brochure intitulée « Le fédéralisme face à l'avenir », ses préoccupations de maintenir la vitalité du fédéralisme suisse. Les expériences montrent que dans bien des domaines nos structures politiques ne sont plus adaptées au monde moderne.

En conséquence, la N.S.H. estime qu'une Fondation adéquate, comprenant des représentants de la Confédération, des cantons, et des milieux politiques et culturels suisses, pourrait se révéler très utile. Cette organisation spéciale aura pour tâche d'étudier les incidences fondamentales de l'accroissement et du mouvement de la population sur le fédéralisme, d'offrir aux autorités ses services pour déterminer ces influences, de poursuivre l'étude des sug-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

gestions propres à y remédier et enfin de stimuler la circulation des idées entre les cantons.

MM. Herbert Luethy, de Zurich, et Oskar Reck, vice-président de la N.S.H., de Frauenfeld, ont présenté ce mémorandum de la N.S.H., au cours de cette réunion présidée par M. Théo Chopard, de Berne, président central de la N.S.H.

Le mémorandum constate que les structures deviennent toujours plus complexes, mais que la collaboration est déficiente sur plus d'un point. La Confédération ne peut que difficilement concevoir un aménagement du territoire à l'échelon national, et dans certains cas mêmes, on a vu un antagonisme opposer la Confédération et les cantons.

Devant les importantes modifications économiques, qui ont souvent dépassé les frontières cantonales, il paraît nécessaire de créer un organisme spécialement chargé de faire les recherches liées à ces changements qui touchent plusieurs cantons se partageant une même région économique.

La conférence des chefs des Départements cantonaux informe la Confédération de bien des problèmes. Mais, souvent, les tâches des dirigeants cantonaux sont si absorbantes qu'elles les empêchent de penser en termes « inter-cantonaux ». C'est pourquoi il semble opportun de confier les recherches qui échappent aux organes dirigeants cantonaux et fédéraux à un groupe de travail comprenant des représentants de la Confédération et des cantons.

Ces propositions ne visent surtout pas à dépasser le fédéralisme, mais à lui rendre toute sa vitalité et à en assurer un meilleur fonctionnement. C'est en lui permettant de se développer conformément à ses principes qu'on sauvera le fédéralisme de la centralisation. Il faut élaborer, en quelque sorte, une stratégie nouvelle de la collaboration et de la coopération. La N.S.H. pense que son mémorandum peut faciliter cette démarche.

En conséquence, la N.S.H. propose la création d'une Fondation, à la disposition de laquelle elle mettrait un petit capital initial. Cependant, le financement devrait en être assuré par d'autres contributions, par exemple par moitié par la Confédération et par moitié par les cantons, puisque les problèmes que la Fondation étudierait sont d'intérêt national. La N.S.H., totalement indépendante des partis, offre la possibilité d'un examen objectif des problèmes suisses. Elle souhaite la collaboration de nombreux milieux, et pense que la création de la Fondation renforcerait les contacts des autorités avec l'opinion publique.

INAUGURATION DU MONUMENT WINSTON CHURCHILL A OBERHOFEN

Mi-septembre a été inauguré à Oberhofen, tout près du château, sur la rive du lac de Thoune, un monument élevé à la mémoire de Sir Winston Churchill, homme d'Etat, écrivain, historien et peintre. Ce bloc de pierre en granit du Grimsel, taillé par le

sculpteur bernois Gustave Piquet, porte gravées les célèbres paroles du grand homme d'Etat pendant la seconde guerre mondiale : « In war, resolution - in defeat, defiance - in victory, magnanimity - in peace, goodwill ». Sur une autre face, il est rappelé, en français, allemand et italien, que Churchill fut un combattant de la liberté. La pierre repose sur un socle de marbre tessinois.

Quelque 400 personnes, aux sons de la marche de la « River kwai », descendirent du bateau spécial qui les avaient amenées de Thoune. Le cortège, en tête duquel se trouvaient MM. Randolph Churchill, fils du grand disparu, et Max Petitpierre, ancien conseiller fédéral, était attendu par de nombreux spectateurs, de sorte que 700 à 800 personnes entouraient le monument, lorsqu'il fut dévoilé. On sait qu'il a été réalisé grâce à l'initiative du Fonds Churchill suisse, présidé par M. Max Petitpierre, et aux nombreux versements effectués par des citoyens de toute la Suisse. Le monument fut dévoilé aux sons du « God save the queen ».

M. Max Petitpierre prononça le premier discours. Il est assez inhabituel, dit-il notamment, qu'un pays élève un monument à la mémoire d'un homme d'Etat étranger, quels qu'aient été ses mérites. Il réserve en général cet honneur à ceux de ses enfants qui ont le mieux servi la patrie.

Si un comité s'est formé pour perpétuer en Suisse le souvenir de Sir Winston Churchill, c'est que celui-ci a été plus que le chef éminent du gouvernement d'un pays ami et que la place qu'il a occupée dans ce siècle a été exceptionnelle. Parmi les hommes qui jouent dans l'histoire un rôle déterminant, il y a entre autres les tyrans et les libérateurs, ceux qui font les guerres pour satisfaire leurs passions, leurs ambitions, et qui laissent derrière eux une trace sombre et sanglante, et ceux qui prennent les armes parce que la lutte leur est imposée.

C'est comme libérateur, comme défenseur de la liberté que Churchill aura été un des hommes les plus grands de notre temps.

Enfin, nous ne devons pas oublier qu'à l'égard de la Suisse, Churchill a été, encore pendant la guerre, particulièrement compréhensif. Ses mémoires reproduisent une note qu'il a adressée à son secrétaire d'Etat aux affaires étrangères le 3 décembre 1944 et qui révèle qu'il était prêt à nous soutenir et à faire comprendre notre position à ceux de ses alliés qui nous voulaient du mal. Dans cette note, il relève que la Suisse a toujours été un Etat démocratique, défendant sa liberté entre ses montagnes. Nous ne pouvons qu'être profondément sensibles à ce témoignage rendu à ce que nous nous sommes toujours efforcés d'être par un homme d'Etat sur qui pesaient encore tous les soucis de la guerre.

M. Randolph Churchill fut vivement applaudi lorsqu'il monta à son tour à la tribune. Il rappela notamment le célèbre discours prononcé à Zurich par son père et ajoute que la vision de l'avenir qu'avait eue le grand homme se trouvait maintenant partielle-

lement réalisée, que l'Europe se trouvait unie jusqu'à un certain point, même si la Grande-Bretagne se trouve mise de côté. Il a déploré que ce fut la France, alliée étroitement au Royaume-Uni, qui, à Bruxelles, a été l'instrument de l'exclusion de la Grande-Bretagne, tandis que nombre d'autres pays européens étaient prêts à l'accueillir parmi eux.

Le professeur Walter Hofer, de Berne, dégagea la personnalité de Churchill, telle qu'elle se présente aux yeux des historiens et dit toute la reconnaissance que devait avoir l'Europe à ce grand homme.

L'assemblée s'acheva aux sons de « Land of hope and glory ».

(Note de la Rédaction. — *A quand l'inauguration du monument que l'on doit élever depuis si longtemps au général Guisan, le soldat qui a servi le mieux notre Patrie pendant la dernière guerre?*)

FOIRE SUISSE D'ART ET D'ANTIQUITES

Fin septembre s'est ouverte, au musée des Beaux-Arts de Berne, la foire suisse d'art et d'antiquités 1965.

Les marchands les plus importants des différentes régions de la Suisse y exposent, sous le patronage du syndicat des antiquaires et commerçants d'art suisses, des œuvres provenant des différents domaines de l'art. Tableaux de maîtres anciens et modernes, meubles, pendules et horloges, porcelaines, objets de fouilles, livres, gravures et bien d'autres objets de collection trouvent leur place dans les différents stands du musée de Berne.

Pour la première fois cette année, les antiquaires suisses, auxquels s'ajoutent d'importants marchands de tableaux, exposent dans le cadre du musée des Beaux-Arts de Berne. La surface de la foire, plus de 3.000 m², s'est vue doublée depuis l'année passée et les stands des exposants distribués sur les trois étages du musée donnent à l'imposant bâtiment de la Hodlerstrasse un aspect inattendu.

Fondée en 1953, cette foire — d'année en année plus importante — s'est placée au même rang que les expositions nationales des pays voisins. Elle s'est terminée le 4 octobre.

L'EXPOSITION NATIONALE DE TIMBRES-POSTE

La Nabra, exposition nationale de timbres-poste, qui s'est ouverte à Berne, abrite quelque 50 millions de timbres-poste contenus dans 2.000 cadres. Aussi, toutes les mesures de sécurité ont-elles été prises. On peut y admirer une collection extraordinaire appartenant à un habitant du Liechtenstein. Elle comporte quelques-unes des plus grandes raretés mondiales. Dans la caisse générale de concours, il y a plus de 200 collections dont 58 sont consacrées à la Suisse avec des exemplaires souvent extrêmement remarquables et parfois très rares.

Dans le discours qu'il a prononcé lors de l'inauguration, M. Tuason, directeur général des Postes, a notamment relevé que l'achat du bloc « Nabra » a procuré une base financière solide à l'exposition. Le bénéfice net du bloc sera utilisé à la création d'un fonds pour le développement et destiné à encourager le goût du timbre-poste, principalement parmi les jeunes. M. Tuason a en outre déclaré que 94 millions de francs ont été versés jusqu'ici aux deux institutions de Pro Juventute et de Pro Patria comme surtaxes sur les timbres-poste spéciaux édités à leur intention.

L'exposition est divisée en diverses catégories. La classe officielle à laquelle participe également la Direction générale des Postes. On y voit le fabuleux bloc de quinze exemplaires de la Colombe de Bâle, une rareté mondiale appartenant au Musée postal. En outre, l'Imprimerie d'Héliogravure Courvoisier S.A., de La Chaux-de-Fonds, spécialisée dans l'impression des timbres-poste et fournissant toute une série de pays, présente une partie de sa production. Le Musée postal de la principauté du Liechtenstein expose quelques-unes de ses collections. Enfin, on peut admirer deux des collections les plus célèbres de Suisse : celle consacrée à la Poste privée d'hôtels de montagne et de timbres télégraphes.

LA FAUSSE ABSINTHE SERA MOINS FORTE

Par une ordonnance approuvée récemment, le Conseil fédéral a quelque peu modifié la loi sur l'interdiction de l'absinthe de 1910. Il ne s'agit pas de lever cette interdiction : au contraire, les dispositions concernant les imitations d'absinthe sont désormais plus sévères. Pratiquement, il en résulte que la quantité de boisson anisée nécessaire pour que l'eau ajoutée se trouble est réduite de moitié. La boisson ainsi obtenue aura un taux d'alcool moins élevé (6 ou 7 pour cent) tout en gardant sa saveur.

D'autre part, les règles concernant le contrôle et la répression des infractions sont renforcées afin de mieux pouvoir lutter contre les abus. La classification des boissons anisées licites et illicites est plus précise.

Cette ordonnance a été préparée par l'Office fédéral de l'Hygiène publique avec la collaboration d'une commission réunissant les services fédéraux intéressés et la commission contre l'alcoolisme. Auparavant, on avait sollicité l'avis des gouvernements cantonaux et les chimistes cantonaux.

L'interdiction de l'absinthe a été inscrite dans la Constitution à la suite de la votation populaire du 5 juillet 1908. L'article 32 ter prévoit que « la fabrication, l'importation, le transport, la vente, la détention pour la vente de la liqueur dite absinthe sont interdits dans toute l'étendue de la Confédération. Cette interdiction s'étend à toutes les boissons qui, sous une dénomination quelconque, constitueront une imitation de l'absinthe ».

En fait, on sait que de nombreuses marques de boissons du genre « pastis » sont en vente librement. L'ordonnance d'exécution définit ainsi les imitations licites : il s'agit « de

boissons alcooliques aromatisées avec de l'anis, du fenouil, etc., ne contenant pas de principes aromatiques de la plante absinthe et qui se troublent lorsqu'on les additionne de quatorze volumes d'eau distillée à 20 degrés centigrades, ce louchissement disparaissant après une nouvelle addition de seize volumes d'eau distillée ». La teneur en alcool de ces boissons ne doit pas dépasser 45 pour cent.

L'ordonnance que le Conseil fédéral vient d'adopter prévoit aussi, pour le contrôle, que les dénominations, les indications, les vignettes, sur les étiquettes, dans les inscriptions, sur les réclames, etc., doivent exclure toute possibilité de tromperie quant à la nature de la boisson. Il est interdit d'employer comme nom de fantaisie des dénominations rappelant le mot absinthe.

Signalons enfin un passage important de la nouvelle ordonnance : La Régie des alcools peut refuser la livraison lorsque l'alcool est employé pour la fabrication d'absinthe ou d'imitations de l'absinthe.

L'IMPÔT SUR LES EAUX-DE-VIE SUISSES

Après avoir augmenté dernièrement le prix de vente de l'eau-de-vie de fruits à pépins, de l'alcool de bouche, ainsi que le droit de monopole sur les spiritueux importés, le Conseil fédéral devra prochainement fixer l'impôt grevant les eaux-de-vie indigènes, après avoir entendu la commission de spécialistes et les milieux intéressés.

Tandis que la commission fédérale de spécialistes se réunira sous la présidence du conseiller aux Etats, M. Reimann, les représentants des milieux intéressés (producteurs, consommateurs, commerçants, abstinentes, bureaux administratifs, etc.), sont convoqués. Le secrétariat anti-alcoolique suisse s'est adressée ces jours-ci à ces deux groupes, dans le but d'arriver à une politique fiscale plus efficace sur les eaux-de-vie.

Le secrétariat anti-alcoolique suisse remercie le Conseil fédéral d'avoir augmenté, dans l'intérêt de la santé publique, l'impôt sur les eaux-de-vie. Il s'agit toutefois de ne pas surestimer l'importance de cette augmentation qui comporte par litre de boisson à 40 degrés : 1 franc pour l'eau-de-vie à fruits de pépins (2,5 centimes par petit verre de 25 centimètres cubes, et 70 à 80 centimes sur l'eau-de-vie importée (2 centimes par petit verre de 25 centimètres cubes). La régie des alcools demande une augmentation de l'impôt sur les spécialités, qui n'a pas changé depuis 1945, malgré la forte augmentation des prix, et qui est de 1 franc par litre d'alcool de 40 degrés, ce qui fait 2,5 centimes par petit verre de « Kraeuter », marc ou kirsch. Tandis que le prix du kirsch en gros a augmenté de moitié depuis 1950, son impôt n'a, par là, augmenté que de 50 % depuis 1945.

La conférence des délégués des associations anti-alcooliques suisses demande toutefois au Conseil fédéral d'augmenter l'impôt pour toutes les eaux-de-vie de 20 francs par litre d'alcool à 100 %, ce qui

reviendrait à une augmentation effective de 8 à 9 francs par litre d'alcool à 40 % ou de 20 à 25 centimes par petit verre d'eau-de-vie. Cet impôt correspondrait à peu près aux impôts français, belge ou canadien et serait malgré tout encore plus bas qu'en Suède (48, 25, 50, 50 F s.), Danemark (59,90 F s.) ou Grande-Bretagne (60,05 F s.).

Déjà, dans sa déclaration au sujet de l'initiative relative aux impôts sur l'alcool, le secrétariat anti-alcoolique suisse avait posé la question au Département fédéral des finances des douanes, demandant si les dispositions constitutionnelles et législatives actuelles étaient suffisantes pour lutter efficacement contre le marché noir des eaux-de-vies, pour que l'impôt sur l'eau-de-vie soit efficace.

L'ACHAT DE BIENS-FONDS PAR LES PERSONNES DOMICILIÉES A L'ETRANGER

Dès 1961, l'achat de terrains en Suisse par des personnes domiciliées à l'étranger est soumis à une autorisation. De 1961 à fin 1964, on a autorisé 5.669 achats de terrains, représentant une surface de 12.133,946 mètres carrés et un montant de 605,6 millions de francs. Cette surface se répartit comme suit : 4,8 millions de m² de terrains à bâtir, 4,7 millions de m² de terrains agricoles, y compris les forêts, 1,9 million de m² de maisons et 0,68 million de m² de bâtiments industriels. De 1961 à 1964, on a repoussé au total 584 demandes d'achats portant sur une surface de 2.359,581 m² et un montant de 140 millions de francs.

LE CHRONOMETRAGE SPORTIF DES JEUX OLYMPIQUES DE 1968 A MEXICO EST ATTRIBUÉ OFFICIELLEMENT A L'INDUSTRIE HORLOGERE SUISSE

Les journaux mexicains ont annoncé que le Comité d'organisation des Jeux olympiques de 1968 qui auront à Mexico-City a décidé de confier le chronométrage sportif officiel des Jeux à l'industrie horlogère suisse, en l'occurrence à la maison Oméga S.A. à Bienna. La candidature de cette société qui avait été déposée en avril 1964 auprès des organisateurs mexicains des Jeux olympiques était opposée entre autres à la candidature de la maison Hattori-Seiko présentée à Mexico à fin 1964 par une délégation officielle japonaise.

Selon la Fédération horlogère suisse, la décision prise en faveur de l'industrie horlogère par le Comité d'organisation mexicain est d'autant plus réjouissante qu'elle remet l'attribution du chronométrage sportif dans une perspective objective, c'est-à-dire fondée sur des critères purement techniques et sur la qualité des services proposés à l'exception de toute autre considération (contrairement à ce qui s'était produit lors des Jeux olympiques de Tokyo en

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

1964 où l'attribution du chronométrage sportif n'avait pas fait l'objet d'une mise au concours en bonne et due forme.

Toujours selon la Fédération horlogère, l'attribution du chronométrage des Jeux olympiques de Mexico à l'industrie horlogère suisse, succédant à des décisions similaires prises en vue des épreuves sportives internationales de Brazzaville, de Winnipeg, de Kingston, de Kuala-Lumpur et de Montréal, confirme la suprématie acquise par l'industrie horlogère suisse dans le domaine du chronométrage sportif et de la mesure des temps courts.

LES ADIEUX D'UN QUAI DE GARE, AVEC RETARD...

Plus de 2.000 personnes s'étaient massées à la gare de Berne pour assister aux adieux du quai Un de la ville fédérale. Le train Munich-Zurich-Berne-Genève devait être le dernier convoi s'arrêtant sur ce quai, qui doit disparaître.

La Société de musique de Krauchthal était présente et joua plusieurs marches fort entraînantes. Un certain nombre de personnalités de la ville et des C.F.F. avaient tenu à assister à la cérémonie, agrémentée de la présence de plusieurs jeunes filles en costumes bernois.

De magnifiques tapis avaient été placés au milieu du quai, mais bientôt un haut-parleur annonça que le train qui devait arriver à 21 h 20 aurait un retard d'une vingtaine de minutes, la foudre étant tombée sur la conduite à haute tension à Dulliken. D'autres circonstances firent que ce retard s'accentua encore, de sorte que le train ne fit son entrée qu'à 22 h 09, marquée par les accents de la marche bernoise. Mais ce qui fut le plus réussi, et ce qui ne manqua pas de provoquer l'hilarité générale, c'est que le wagon de marchandises s'arrêta juste en face des magnifiques tapis persans...

L'HOMMAGE DE M. WAHLEN A M. MINGER

A l'occasion de la fête commémorative pour le 10^e anniversaire de la mort du conseiller fédéral Rudolf Minger, M. Wahlen, chef du Département politique, a rendu hommage à ce « magistrat-paysan », dont le nom éveille des échos dans chaque foyer suisse.

Originaire d'une vieille famille paysanne de Muellchi, dans la partie bernoise du Limpachtal, R. Minger s'initia aux affaires publiques dans sa petite commune. Au greffe de la préfecture de La Neuveville, il se familiarisa avec la langue française. Mais c'est à la suite de son installation à Schuepfen que ses dons purent vraiment se manifester. La carrière politique de Rudolf Minger, a dit M. Wahlen, trouve son origine dans son activité dans le syndicalisme paysan. Nommé en 1911 membre du comité des associations agricoles bernoises, il eut l'occasion de s'occuper des mesures devant l'assemblée des délégués de cette organisation, le 24 novembre 1917, et il donna la véritable impulsion à la création du parti

bernois des paysans, artisans et bourgeois (P.A.B.). Les élections de 1919 — les premières qui eurent lieu selon la proportionnelle — assurèrent à Minger et à 15 autres membres du nouveau parti un siège au Conseil national. Il fut élu président en 1928. Peu après, la même année, décédait le Conseiller fédéral Karl Scheurer, chef du Département militaire. La candidature de Minger fut avancée pour lui succéder. « Pour la première fois dans l'histoire de la Confédération, un paysan sans formation universitaire fut proposé pour le Conseil fédéral. Des voix ne manquèrent pas de s'élever qui ne cachèrent guère le souci que leur inspirait une expérience de ce genre. D'autres, plus sceptiques, contestèrent purement et simplement les qualifications du candidat. Nous savons aujourd'hui, a dit M. Wahlen, combien l'assemblée fédérale fut inspirée lorsqu'elle entérina au premier tour et avec une majorité honorable la proposition du groupe P.A.B. »

M. Wahlen a alors évoqué l'activité de M. Minger au département militaire, il a montré comment, dans un pays hostile aux problèmes de défense nationale, il fit adopter par le parlement un programme « qui tient du chef-d'œuvre d'art politique en démocratie directe ». Minger contribua « à faire prendre conscience au peuple — malgré une lassitude très répandue — des dangers qui, précisément en cette année (1933), s'amorçaient à l'horizon politique de l'Europe et dont la signification profonde n'a pas été, hélas !, reconnue à temps par de nombreux hommes d'Etat étrangers ».

C'est ainsi qu'au début de septembre 1939, la Suisse était prête et le conseiller fédéral Minger put confier au général une armée entraînée et consciente de ses responsabilités.

Minger démissionna à la fin de 1940, mais il continua à participer activement à la vie politique. Il fut un des défenseurs convaincus des nouveaux articles économiques de la Constitution qui devaient notamment permettre la conservation d'une forte population paysanne et d'une agriculture productive. Il présida la société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, le fonds national pour l'extension des cultures. « C'est, devait dire en conclusion M. Wahlen, dans l'appréciation des cas qui lui étaient soumis, touchant à l'aide aux petits paysans ou aux paysans de la montagne, que son sens pratique, sa connaissance des hommes, sa profonde conscience sociale et sa conception de la famille s'exprimaient le plus parfaitement. Lors des séances, pendant les moments de répit, son humour profondément humain jaillissait, un humour tout différent de celui des "Mingerwitze" si largement popularisés et... souvent inventés. C'est à ces occasions-là que se révélaient le paysan et l'homme d'Etat, celui que le peuple avait appris à connaître et à aimer. »

62^e MARCHE-CONCOURS DE SAIGNELEGIER

Le 62^e marché-concours national de chevaux, cette grande manifestation de l'élevage chevalin unique

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

en son genre en Europe, s'est déroulé à Saignelegier, modeste bourgade de 1.600 habitants, chef-lieu du district des Franches-Montagnes, dans le Jura bernois, en présence de plus de 35.000 personnes. Il a obtenu un succès complet, grâce à une organisation impeccable et à un temps des plus favorables.

La journée du samedi, consacrée traditionnellement au monde des éleveurs et des marchands, a été consacrée également aux travaux du jury, présidé par M. Luterbach, président de la Fédération suisse des syndicats chevalins. En même temps que les travaux du jury, avait lieu l'exposition de 320 sujets, étalons, juments et pouliches, qui ont été soumis à son appréciation. Le jury n'a pas caché sa satisfaction, car rarement on a vu un si grand nombre de chevaux ayant une telle perfection de formes, bien nourris, bien entretenus. Pour la première fois, l'élevage franc-montagnard a présenté une collection de jeunes sujets demi-sang, de souche anglo-normande, nés et élevés dans le pays et destinés au sport hippique. Il s'agit d'une orientation nouvelle et parallèle de l'élevage du cheval de trait des éleveurs francs-montagnards. Cette présentation a été couronnée de succès. Cet élevage parallèle est appelé à un avenir certain.

Quant au marché, il a été marqué par de nombreuses ventes à des prix satisfaisants pour les propriétaires. Ce sont surtout les jeunes sujets qui ont fait l'objet de transactions.

La journée du dimanche a débuté par la présentation commentée des premiers prix, ainsi que de la collection, faite par le président du jury. Ce carrousel a été, du point de vue technique, le point culminant de la manifestation. Il fut suivi d'une démonstration de dressage, par l'adjudant Chammartin, médaille d'or des Jeux olympiques de Tokyo.

Puis eut lieu la partie officielle, au cours du banquet servi à la halle-cantine, en présence d'un grand nombre de personnalités, sous la présidence de M^e André Cattin, député, président du comité d'organisation. Il fut agrémenté par les productions de la fanfare des écuyers de la remonte de Berne et de la fanfare des sapeurs-pompiers d'Altkirch, en Alsace.

Trois allocutions furent prononcées, M^e André Cattin, dans son discours de bienvenue, après avoir salué les personnalités présentes, releva que la conclusion par le canton de contrats d'élevage s'était révélée particulièrement heureuse. Mais les Franches-Montagnes se trouvent aujourd'hui à un tournant de leur avenir. Tout peut encore être sauvé, ou tout peut être irrémédiablement abîmé. La tournure qui permet de définir pour les générations futures des formes nouvelles de vie et d'expérience de civisme aurait un rôle essentiel. Et le cheval, que nous saluons aujourd'hui, ajoute M^e Cattin, devrait y avoir une place de choix. Pourquoi ne pas créer un Macolin du cheval ?

Puis M. J. J. Siegrist, adjoint à l'office vétérinaire fédéral de Berne, apporta le message et les voeux et surtout les félicitations du Conseil fédéral.

Enfin, M. Bewet Buri, président du gouvernement bernois, directeur de l'agriculture, fit remarquer d'emblée que la situation dans laquelle se trouve l'élevage du cheval permet de constater une régression constante du nombre des chevaux de réquisition et de travail. Mais des efforts considérables sont faits pour encourager l'élevage, et la conclusion de contrats d'élevage avec les éleveurs et les propriétaires constitue une mesure particulièrement heureuse. C'est pourquoi les Pouvoirs publics continuent à lutter pour le maintien du cheval.

La manifestation populaire proprement dite débute par une seconde présentation des étalons premiers prix et de la collection, suivie d'une seconde démonstration de dressage par l'adjudant Chammartin et du cortège, où le cheval avait une place prépondérante. Son succès fut triomphal.

Enfin, un autre médaillé de Tokyo, le judoka délégué montain Eric Haenni, donna le départ des courses qui, à Saignelegier, constituent un spectacle folklorique inoubliable et qu'on ne voit nulle part ailleurs. Et c'est ainsi que le 62^e marché-concours national de chevaux finit en apothéose, ayant démontré que l'élevage franc-montagnard n'est pas près d'abandonner et de céder la place à la machine.

LA SUISSE ET LA TELEVISION EN COULEUR

En réponse à une question du Conseiller national Simon Kohler (rad. be.), qui demandait pourquoi, au Congrès de Vienne, la Suisse a préféré le système allemand de télévision en couleur au système français, le Conseil fédéral apporte les précisions suivantes :

Le procédé de télévision en couleur connu sous le signe N.T.S.C. a été introduit aux Etats-Unis d'Amérique en 1953. Adapté aux normes européennes, il pourrait être utilisé sur notre continent, mais des chercheurs se sont attachés à remédier à un défaut inhérent à ce système, le manque de fidélité dans le rendu des couleurs en fonction des conditions de transmission.

Les recherches européennes ont abouti à deux systèmes dérivés du N.T.S.C., le Sécam et le Pal.

Réunie à Vienne en mars et avril dernier, la Commission d'étude du Comité Consultatif International des Radiocommunications (C.C.I.R.) devait examiner les mérites techniques des trois systèmes à la lumière de très nombreux résultats d'essais auxquels les P.T.T. suisses ont pris une part active. Des décisions politiques, rendues publiques à deux jours de l'ouverture de la réunion de Vienne, ont lourdement pesé sur ce travail.

Il ressort de l'examen objectif des propriétés des trois systèmes que, dans l'ensemble, le système Pal présente des avantages indéniables sur les deux autres. Cela est particulièrement sensible en pays montagneux, où la réception est améliorée. Cet avantage trouve sa confirmation dans le fait que tous les pays dont le choix n'était influencé que par des considérations techniques ont marqué leur préfé-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

rence pour le système Pal. C'est ainsi que ce système est préféré par la majorité des pays de l'Europe occidentale.

Le Conseil fédéral estime qu'un système uniforme pour l'Europe est très souhaitable et espère qu'une entente, tenant compte des données techniques, intervient.

SOUSCRIRE AU FONDS DE SOLIDARITE
est un devoir pour tout Suisse à l'étranger
Pour tout renseignement, s'adresser à Berne,
26, Alpenstrasse

BOURSES D'ETUDES MUSICALES 1966

L'Association des musiciens suisses et la Fondation Kiefer-Hablitzel décerneront à nouveau au printemps 1966 des bourses d'études à de jeunes musiciens suisses pour leur permettre de continuer ou d'achever leurs études musicales en Suisse ou à l'étranger. La limite d'âge des candidats est fixée à 25 ans au plus pour les instrumentistes et à 28 ans au plus pour les chanteurs et les compositeurs. Les examens auront lieu les 5, 6 et 7 février 1966 à Berne. Le règlement et une formule d'inscription seront employés gratuitement aux intéressés par le secrétariat de l'Association des musiciens suisses, case postale 31, 1.000 Lausanne 13, tél. (021)-26-63-71, ou par le secrétariat de la Fondation Kiefer-Hablitzel, Storchengässchen 6, Berne, tél. (031)-22-48-54. Le délai d'inscription est fixé au 30 octobre 1965 au plus tard.

HOMMAGE A ALBERT MOREL

L'Association des journalistes accrédités au Palais fédéral a rendu hommage à la mémoire de son collègue M. Albert Morel, décédé peu avant d'avoir célébré son 60^e anniversaire. M. R. Heimann, président, dans son allocution, a relevé que, pour la troisième fois en une année, un vide subit s'est fait dans les rangs des journalistes accrédités au Palais fédéral. M. Albert Morel a été frappé par la mort en plein voyage professionnel qu'il accomplissait pour le compte de la « Correspondance politique suisse ».

Au nom du groupe des journalistes romands, M. G. Perrin, a rappelé la mémoire et l'activité du défunt. M. Perrin a en outre rappelé que c'est lors d'un voyage de presse en Suède, qu'Albert Morel a été atteint par la mort.

M. Jaeggi, chef de presse au Département politique fédéral assistait également à cette cérémonie.

CONGRES MONDIAL DES FEMMES CHRETIENNES ABSTINENTES

M. Tschudi, président de la Confédération, a salué à Interlaken, au nom du Conseil fédéral, les quelque cinq cents participants au 23^e Congrès mondial des femmes chrétiennes abstinences, le troisième qui se déroule en Suisse. En effet, le premier Congrès eut lieu à Genève en 1903, le second à Lausanne vingt-cinq ans plus tard. Le représentant du Gouvernement helvétique a souligné que le Conseil fédéral manifeste une grande compréhension à l'égard des efforts déployés par l'organisation internationale pour combattre l'alcoolisme et venir en aide à ceux qui souffrent indirectement de ce fléau. Le Conseil fédéral tient à exprimer aussi sa reconnaissance à l'égard de tous ceux qui se préoccupent de ce problème et qui apportent un appui efficace aux familles et à tous ceux qui ont besoin d'un réconfort moral et matériel.

Les causes de l'alcoolisme doivent être recherchées dans les faiblesses du caractère humain, le problème est d'ailleurs des plus complexes, et il ne revêt pas le caractère de simplicité qu'on lui donnait jadis. En effet, on prétendait dans le passé que seules les conditions sociales intenables favorisaient l'alcoolisme. Il a fallu reconsidérer le problème qui apparaît aujourd'hui sous un jour bien différent.

L'alcoolisme en Suisse

M. Tschudi tient d'emblée à souligner qu'il n'est malheureusement pas possible de montrer la Suisse comme étant un pays où l'alcoolisme ne présente pas de problème. En effet, la consommation de l'alcool a considérablement augmenté au cours des vingt dernières années. Les Suisses dépensent beaucoup trop pour les boissons alcooliques, et les fonds nous manquent pour remplir des tâches fort importantes. Certes, le standard de vie en Suisse est élevé, mais bien des problèmes sociaux n'y sont pas résolus.

Il serait faux toutefois de voir les choses trop en noir. Des résultats importants ont été réalisés dans la lutte contre l'alcoolisme au cours de ces dernières décennies. La plupart des jeunes gens vivent plus sainement qu'auparavant. L'alcool ne joue plus le même rôle dans les réunions de jeunes gens qu'au début du siècle. Les Pouvoirs publics ont pour tâche de lutter contre les effets pernicieux de l'alcool pour la santé physique et psychique. La Confédération s'occupe depuis longtemps déjà du problème de l'alcool. Plusieurs articles de la Constitution fédérale ont trait aux différents aspects de la lutte contre l'alcoolisme. C'est ainsi que la dernière mesure prise à ce sujet est l'interdiction de la réclame à la télévision pour les boissons alcooliques, les tabacs et les médicaments. La Commission fédérale constituée par le Gouvernement suisse pour la lutte contre l'alcool déploie une vive activité dans les domaines les plus divers, et notamment dans ceux des recherches, des campagnes anti-alcooliques et de l'assistance. La Commission exerce également une très grande

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

activité dans le domaine scientifique se rapportant à tout ce qui a trait à l'alcoolisme.

Le Chef du Département de l'Intérieur a parlé ensuite de la tâche accomplie par l'Administration fédérale des alcools, au service de la lutte contre l'alcoolisme. Le but initial de la législation suisse en matière d'alcool n'a pas revêtu un caractère fiscal, comme dans un grand nombre d'Etats, mais surtout une tendance d'hygiène sociale, et cela par la diminution de la consommation de l'eau-de-vie. Au cours des années et des expériences faites, cette tendance n'a fait que s'amplifier.

Le Président de la Confédération a énuméré toutes les mesures prises dans ce domaine particulier, mesures qui ont fait leurs preuves et qui ont été toutes profitables à la communauté.

M. Tschudi a conclu en louant la collaboration internationale qui règne dans le domaine de la lutte contre l'alcoolisme et s'est félicité des efforts de l'Organisation des femmes chrétiennes abstinences déployés dans ce combat, tout en la remerciant d'avoir choisi la Suisse une fois de plus pour y tenir son Congrès.

LA 18^e FETE DU PEUPLE JURASSIEN

La partie officielle de la 18^e Fête du peuple jurassien à Delémont a vu se dérouler deux cortèges : le premier, allégorique et axé sur le thème « 150 ans de domination bernoise », comprenait trente-quatre groupes et de nombreuses fanfares, alors que le second comprenait six groupes et sept fanfares. Au cours de la manifestation officielle, ouverte par les discours de MM. Germain Donze, président central du Rassemblement, et Roland Béquelin, secrétaire général du Rassemblement jurassien, l'assemblée populaire a voté à l'unanimité la résolution suivante :

Constatant :

que Berne demeure hostile à toute espèce d'autonomie jurassienne et que les députés du Parti bernois sabotent ouvertement le plan de réformes de la députation jurassienne,

que les agents de Berne vont jusqu'à utiliser l'armée à des fins politiques pour porter atteinte à la liberté d'expression des citoyens, comme cela s'est vu récemment à Asuel,

que les autorités fédérales persistent dans leurs projets funestes et continuent à fouler aux pieds la volonté unanime des communes franc-montagnardes,

que le Jura continue à payer de sa liberté celle des cantons de Vaud et d'Argovie,

que cent cinquante ans après l'annexion du Jura au canton de Berne la Confédération suisse est toujours incapable de procurer au peuple jurassien l'indépendance qu'il réclame,

l'assemblée populaire tient à mettre en garde l'opinion publique contre le pourrissement d'une situation qui finira

par miner la Confédération elle-même. De nombreux indices font penser que l'Etat fédéral souffre aujourd'hui d'une paralysie analogue à celle qui précédéa les grands bouleversements de 1798. Incapable de résoudre les graves problèmes qui se posent à elle, la Confédération helvétique a perdu une grande partie de son prestige international. En ne donnant pas l'autonomie au peuple jurassien, elle fait une politique rétrograde et compromet les liens qui l'unissent au Jura. Ce dernier, cent cinquante ans après sa mise sous tutelle, est en droit de se demander si son rattachement à la Suisse lui vaudra finalement la liberté à laquelle il a droit, ou s'il doit mettre tous ses espoirs dans l'Europe de demain.

De nombreux orateurs prirent ensuite la parole, parmi lesquels M. Gabriel Roy, qui parla au nom du groupe « Bélier », et Mlle Suzette Grimm, présidente de l'Association féminine pour la défense du Jura.

La « Nouvelle Rauracienne », chantée par les participants, mit fin à la partie officielle de la manifestation.

POUR LES SUISSES A L'ETRANGER VICTIMES DE LA GUERRE

Par arrêté du 13 juin 1957, l'Assemblée fédérale a autorisé l'allocation d'une aide de 121,5 millions de francs, plus 7,44 millions de francs d'intérêt, aux Suisses à l'étranger victimes de la guerre et aux rapatriés. L'ordonnance d'exécution fixait les montants maximums des rentes mensuelles à 500 francs pour un couple et 350 francs pour une personne seule. Lorsque cet arrêté est entré en vigueur, l'indice du coût de la vie atteignait 178 points alors qu'il était de 213,8 points fin mai 1965.

Récemment, M. Trottman (C.C.S. Argovie) a demandé si le Conseil fédéral n'était pas d'avis que les rentes des Suisses à l'étranger et des rapatriés victimes de la guerre devraient être adaptées à la situation actuelle.

Dans sa réponse au conseiller national Trottman, le Conseil fédéral déclare que, depuis l'adoption de l'ordonnance concernant l'aide aux Suisses victimes de la guerre, l'indice suisse des prix à la consommation a subi une hausse, assez considérable, d'un peu plus de 15 %.

La commission pour l'aide aux Suisses à l'étranger et rapatriés victimes de la guerre a, depuis longtemps, procédé au réajustement des rentes aux conditions nouvelles. Les améliorations accordées sont d'ailleurs plus importantes que le renchérissement intervenu.

Au total, une aide a été accordée dans 8.152 cas.

LE CONSEIL FEDERAL DENONCE UN CONTRAT AVEC UNE FABRIQUE DE FUSEES

Au début de 1960, le Conseil fédéral avait passé un contrat avec la maison Contraves A.G., qui fait partie du « Trust » de Buehrle. Ce traité, qui concer-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

nait la construction de fusées de protection anti-aérienne, a été dénoncé par le Conseil fédéral pour la fin de l'année. Cette décision n'a été prise qu'après que la Confédération ait investi dans ses travaux préparatoires environ 70 millions de francs, soit en gros 70 % des frais, alors que la maison Contraves avait pris à sa charge les 30 % restants. Ces travaux préparatoires, qui concernent la fusée « Tell » au sein du projet dit « Kriens », en sont aujourd'hui à la phase tactico-technique. Cette période d'essais doit se terminer fin 1965. Deux essais ont déjà eu lieu, mais se sont soldés par un échec. Un troisième essai a été prévu.

Le projet « Kriens » date de 1950 environ, et a reçu le nom de « Tell » dans la presse allemande. Il s'agit de fusées anti-aériennes. Au début, Contraves n'a rien voulu savoir d'un accord avec la Confédération. Mais en 1960 elle changea d'avis et signa le traité avec les organes fédéraux compétents, qui limitèrent la participation de la Confédération. Le montant financier était compris dans le budget militaire sous la rubrique des crédits de développement.

Cette fusée de la Contraves doit être plus mobile que la fusée « Bloodhound », britannique et déjà acquise par l'armée. Les tests ont eu lieu avec un an et demi de retard et on dû se dérouler en Sardaigne, car aucun terrain en suisse ne s'y prêtait.

Au département militaire même, deux camps s'opposent au sujet de projet « Kriens ». Un professeur de l'Ecole Polytechnique fédérale a été chargé d'une expertise, et la commission militaire du Conseil des Etats a été renseignée à ce sujet. Une sous-commission de six membres s'occupe de tout le problème. La commission militaire est arrivée à la conclusion, sur la donnée des renseignements fournis, que le contrat devait être dénoncé.

Selon un journal zuricais, l'échec des deux fusées est dû à un défaut du système de direction. En outre, l'armée américaine a essayé, en 1953 déjà, un prototype de fusée « Tell » à la base de Holloman.

VOYAGE DU ROI ET DE LA REINE DU DANEMARK EN SUISSE

*Le menu du repas offert
par le Roi Frédéric IX aux autorités suisses*

Le Roi Frédéric IX et la Reine Ingrid de Danemark ont offert un dîner au Conseil fédéral et aux Chefs de Gouvernement des cantons dont les souverains ont foulé le sol, lors de leur visite en Suisse.

Le menu comprenait des plats danois dont voici la liste :

Consommé de volaille,
Homard à la danoise,
Selle de veau garnie,
Sorbet de melon.

Comme vin, on a servi un Saint-Saphorin, Faverges 1963, vignoble de l'Etat de Fribourg, un Saint-Emilion,

château Figeac 1958, La Tour blanche 1955 (bordeaux blanc) et les liqueurs d'usage.

Trois cuisiniers danois étaient venus spécialement de Copenhague, avec un chef de cuisine, des assistants, des confiseurs. Des spécialistes de confiseries danoises étaient arrivées par avion.

DES CADEAUX OFFERTS AU PRESIDENT TSCHUDI ET AU ROI FREDERIC

A l'occasion de la visite officielle danoise, le roi Frédéric de Danemark a offert à M. Tschudi, président de la Confédération, une coupe moderne danoise en argent ainsi que des photos du couple royal portant les signatures des souverains, dans un cadre de cuir bleu.

Le Président de la Confédération, de son côté, a offert au roi une montre-bracelet or et à la reine un sac de soirée en or.

A Brigue, le Vice-Président du Conseil d'Etat valaisan, M. Ernst von Rothen, a remis au Roi des livres de grand prix tandis que M. Moritz Kaempfen, maire de Brigue, offrait au nom de la municipalité un écu d'or.

LE 25^e ANNIVERSAIRE DU S.C.F. A BERNE

Le service complémentaire féminin suisse a célébré à Berne son 25^e anniversaire. Le nombre des participants fut si grand que la fête dut se dérouler au théâtre municipal. On remarquait, parmi les personnalités présentes, le conseiller fédéral Paul Chaudet, chef du Département militaire fédéral, et son épouse, l'ancien conseiller fédéral Kobelt, les colonels commandants de corps Annasohn, Ernst, Studer, de Montmollin et Corbat, le conseiller d'Etat Virgile Moine, chef du Département militaire du canton de Berne, des représentants du Département militaire, du canton et de la ville de Berne, ainsi que de nombreux officiers supérieurs. La cérémonie fut agrémentée de morceaux de musique de l'école de recrues 203.

Pour commencer, l'aumônier militaire René Hemmeler prononça une prière, en allemand et en français, suivie du chant de « Grand Dieu, nous te bénissons ». Puis on entendit le chef S.C.F. Andrée Weitzel, qui prononça l'allocution d'ouverture. Elle passa en revue l'activité déployée au cours du quart de siècle écoulé. Elle rappela la mémoire du général Guisan et de son épouse, sur la tombe desquels le S.C.F. a fait déposer une couronne. Les temps changent, mais une chose ne change pas : la volonté de la femme de contribuer à la défense de la patrie.

On entendit ensuite l'ancien conseiller d'Etat, colonel Ernst Vaterlaus, de Zurich, qui exposa comment, sur le désir du général Guisan, il assuma, en plus de ses autres tâches, la direction du S.C.F.

Pour clore, le conseiller fédéral Paul Chaudet prononça un discours magistral, en allemand et en français, rendant hommage aux services du S.C.F. La fête s'acheva sur la prière dite par l'aumônier militaire J. Candolfi, en italien, du « Nozze pere » et le chant de l'hymne national.

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE GENEVE

UN SUISSE A L'HONNEUR

Lors de son Congrès de Stuttgart, la société des médecins-dentistes de la République fédérale allemande a décerné le titre de membre d'honneur au professeur Louis Baume, de l'Institut de médecine dentaire de l'Université de Genève, en témoignage de reconnaissance pour ses travaux scientifiques.

Il a été pendant quelques années président de la Société suisse d'odontostomatologie. Le professeur Baume a également été envoyé en mission par l'organisation mondiale de la Santé en Polynésie pour y recueillir la documentation sur l'état sanitaire des indigènes afin de pouvoir mettre sur pied un programme d'hygiène dentaire pour eux.

A GENEVE, LIMITATION DU NOMBRE DES ETUDIANTS EN SCIENCES ET EN MEDECINE

L'Association générale des étudiants de Genève publie un communiqué au sujet d'un problème qui la préoccupe grandement et pour lequel elle a déjà fait des démarches aussi bien auprès des partis que des organisations syndicales. Il s'agit de la limitation, nécessitée par le manque de locaux, du nombre des étudiants en sciences et en médecine. L'A.G.E. relève que, pour les raisons ci-dessus, l'Université de Genève a été contrainte, pour la première fois, de refuser l'immatriculation d'étudiants étrangers dans les Facultés de médecine et des sciences. Plus aucun étudiant étranger ne peut s'inscrire pour les deux premiers examens propédeutiques de médecine, et on a réduit de moitié le nombre d'inscriptions d'étrangers dans la Faculté des sciences qui, l'année prochaine, ne pourra plus probablement accepter d'étudiants non confédérés. La rentrée universitaire pose avec acuité le problème des places vu le nombre croissant des étudiants. L'âge relève que les choses en sont arrivées à un point tel qu'il a fallu prendre des mesures draconniennes.

L'Association générale des étudiants constate que malgré les démarches entreprises par les autorités universitaires, par elle-même et par les organisations qui se préoccupent de l'avenir de l'Université, la situation s'est détériorée. Les avertissements, les demandes insistantes n'ont pas abouti.

De l'enquête effectuée par l'A.G.E. en collaboration avec les autorités universitaires sur les locaux il ressort que les surfaces allouées à chaque étudiant sont environ dix fois inférieures aux surfaces considérées comme normales — selon le rapport Labhardt, souligne l'Association — pour les sciences morales et cinq fois inférieures aux mêmes normes pour la médecine et les sciences.

L'Association ajoute que pour combler l'insuffisance de locaux universitaires, il faudra donc construire chaque année un nouveau bâtiment électoral. (On sait que ce bâti-

REVUE DE PRESSE...

ment a été complètement incendié l'année dernière, qu'il est actuellement entièrement rasé et que l'on va construire sur ce vaste emplacement un bâtiment nouveau qui viendra s'ajouter à l'Université).

L'A.G.E. demande aux autorités compétentes d'intensifier les moyens matériels mis à la disposition de l'Université pour mettre sur pied un secrétariat permanent, travaillant avec le Département de l'Instruction publique, la Commission d'urbanisme et les autorités fédérales. Ce secrétariat aurait pour tâche d'élaborer un plan à long terme pour éviter que le nombre des étudiants ne soit limité chaque année.

Enfin, l'A.G.E. demande aux partis politiques et groupements économiques de prendre une position claire et sans ambiguïté sur le programme des grands travaux et sur le développement de l'Université. Elle demande de proposer de nouveaux modes de financement et d'envisager aussi une planification à l'échelle nationale nécessaire à l'aide fédérale aux Universités.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Mi-septembre, à l'issue de sa séance ordinaire, le Conseil administratif de la ville de Genève a reçu M. Ulysse Kunz-Aubert, journaliste et correspondant politique de l'Agence télégraphique suisse depuis 1919, auquel il a remis la médaille « Genève reconnaissante » en hommage pour sa longue, émérite et efficace activité dans les domaines de l'histoire, du théâtre, de la politique et du journalisme qu'il a illustré.

Le maire, M. Edmond Ganter, a rappelé la carrière et les mérites du récipiendaire auquel il donna l'accolade. M. Ulysse Kunz-Aubert a répondu et remercié.

Une réception au champagne a suivi cette cérémonie à laquelle avaient été conviés le Président de l'Association de la presse genevoise, M. André Rodari, le Directeur de Radio-Genève, M. Roger Aubert, neveu de M. Kunz, et M. Willy Kunz, musicien, fils du récipiendaire.

M. Kunz, qui est dans sa quatre-vingt-deuxième année, est resté très alerte.

INSCRIPTION POUR LE 36^e SALON INTERNATIONAL DE L'AUTOMOBILE GENEVE

Le délai d'inscription pour le prochain Salon international de l'automobile a été fixé au 1^{er} octobre 1965. Rappelons que ce 36^e Salon aura lieu à Genève, l'an prochain, du 10 au 20 mars et qu'il sera ouvert aux sections suivantes : Voitures de tourisme - Carrosseries - Poids lourds - Accessoires - Littérature technique et Association professionnelles - Machines d'entreprises, tracteurs (en plein air).

Les feuilles d'inscription - comprenant le règlement et tous les détails relatifs à l'exposition - pourront

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

être demandées sans frais au Secrétariat permanent du Salon international de l'Automobile, case 65, 1211 Genève 4.

POUR LA COMMEMORATION DU PREMIER VOL AU-DESSUS DU LEMAN DANS SA LONGUEUR, IL Y A 55 ANS

A l'occasion du 55^e anniversaire de la première traversée aérienne du lac Léman — dans toute sa longueur — effectuée par le pilote et constructeur A. Dufaux, le 28 août 1910, sur un avion construit par les frères Armand et Henry Dufaux de Genève, la section genevoise de l'aéro-club de Suisse, en collaboration avec les milieux de l'aéroport de Cointrin et la maison Berrot-Duval, qui avait réservé un prix à l'aviateur qui le premier réalisera cet exploit, a organisé un vol commémoratif le 28 août. L'avion, un piper Super-CUD, immatriculé HB-OPF, s'est envolé de Rennaz (Vaud) et a traversé le lac selon le même itinéraire que l'avion de Dufaux, il y a 55 ans, pour se poser à l'aéroport de Cointrin.

On rappelle qu'après s'être entraînés, notamment à Viry, et n'ayant jamais tenu l'air plus de 20 minutes, Armand et Henry Dufaux décidèrent de tenter leur chance le 28 août 1910. C'était un dimanche. Des vessies de porc, gonflées, avaient été attachées au fuselage dans l'idée d'empêcher l'avion de couler en cas d'accident. Il faisait à peine jour quand Armand Dufaux prit l'envol avec son avion, relève M. Philippe Latour, l'actuel attaché de presse à l'aéroport de Genève Cointrin, qui fut témoin de cet exploit, comme le furent d'autres journalistes au nombre desquels se trouvait Eugène Trollux, qui en avait assuré le reportage pour son journal et dont on vient, comme on sait, de fêter les 80 ans.

Armand Dufaux, se posait avec son appareil sur un terrain d'atterrissement prévu à la Gabiule où l'attendaient une foule d'amis qui lui firent une chaleureuse ovation. Il avait survolé le Léman dans toute sa longueur, premier exploit aérien de ce genre, en 56 minutes, 6 secondes et 4/5^{es}.

CANTON DES GRISONS

TIMBRE-POSTE SPECIAL POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE PATINAGE ARTISTIQUE A DAVOS

Le timbre-spécial de cinq centimes que l'administration fédérale des postes a fait imprimer à l'occasion des championnats du monde de patinage artistique est une validité illimitée. Le sujet du timbre représente, en vert et en bleu, un couple de patineurs.

LA JOURNÉE DES BANQUIERS

La 52^e Assemblée générale ordinaire de l'Association suisse des banquiers s'est ouverte à Saint-Moritz. Un hommage a été rendu aux victimes de la catastrophe de Mattmark. Le Président, M. Alfred E. Sarrasin, de Bâle, a exprimé sa profonde sympathie aux familles des victimes et a fait appel à la solidarité des personnes présentes, au nombre de quatre cents environ, en vue de subvenir aux besoins les plus urgents. Le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers avait déjà décidé de faire parvenir 20.000 francs au Gouvernement valaisan pour les familles des victimes.

Le Président a ensuite salué la présence du conseiller fédéral Roger Bonvin, Chef du Département fédéral des finances et des douanes, le Conseiller d'Etat E. Huonder dirigeant la délégation des autorités fédérales.

Outre MM. Schwegler et Motta, respectivement Président et Vice-Président de la Banque nationale suisse, on remarquait la présence de l'ancien conseiller fédéral Hans Streuli, Président de la Commission fédérale des banques, et du directeur M. Redli, de l'Administration fédérale des finances. De nombreuses associations et plusieurs établissements bancaires étrangers avaient délégué des représentants.

Dans son allocution présidentielle, M. A.-R. Sarrasin a souligné que, parmi les problèmes actuels, celui de la défense du pouvoir d'achat de la monnaie prenait la première place et que la solution plus ou moins heureuse de cette question serait déterminante pour le développement économique et politique des états du monde libre. Les relations économiques étroites de la Suisse avec l'étranger confèrent une importance prépondérante à la lutte contre l'inflation. La position-clé du front érigé contre l'inflation est occupée par l'arrêté financier. Les arrêtés fédéraux ont certainement contribué à cette normalisation. Quant aux effets produits jusqu'à ce jour par l'arrêté sur le crédit, M. Sarrasin a déclaré que l'analyse de la limitation des crédits révélait que cette mesure paraissait convenable comme intervention de courte durée et que, à long terme, elle se heurtait à de sérieuses objections. La limitation des crédits n'était pas compatible avec l'économie du marché libre. Comme ces restrictions sont en vigueur depuis le printemps 1962 en vertu d'une convention librement consentie, et depuis le printemps 1964 selon les dispositions de l'arrêté financier, il serait très souhaitable qu'elles puissent être levées aussitôt que possible. La situation importante de la Suisse comme place financière et bancaire internationale reconnue s'est détériorée. Nos autorités doivent se rendre compte que la réglementation sévère des fonds étrangers ne peut être maintenue que temporairement si notre pays ne veut pas subir, à long terme, les inconvénients de cette élimination que nous redoutons comme courtier international en capitaux. Un nouvel examen de ce problème s'imposera sans doute prochainement.

Une pratique plus libérale s'impose dans l'autorisation de bons emprunts étrangers. Dans la question des fonds étrangers, on devrait toujours s'efforcer d'établir une distinction entre les fonds étrangers à court terme et les capitaux étrangers qui cherchent dans notre pays un placement stable et durable.

Les deux arrêtés conjoncturels étant expressément limités à deux ans et leur prolongation prévue uniquement en cas de nécessité, ils devraient pouvoir être abandonnés le printemps prochain. Les conditions pour leur abandon seront meilleures si aucune mesure de déstérilisation ne vient accroître la circulation monétaire interne et si on laisse le processus de normalisation amorcé se développer, grâce à la légère tension régnant sur le marché de l'argent et des capitaux et au maintien du taux actuel de l'intérêt.

M. Sarrasin a déclaré, en rapport avec le programme qui prendra la relève des mesures actuelles sur l'extension possible des pouvoirs de la banque nationale, que des conversations se déroulent avec les autorités. Il est évident que les autorités désirent perfectionner les moyens existants, qui sont constitués essentiellement par la politique de l'escompte et des avances sur nantissement, ainsi que par la politique d'« Open Market ». Les conditions régnant depuis 1960 ne doivent pas servir de base pour fixer les mesures à prendre actuellement, car ces conditions présentent un caractère tout à fait exceptionnel. Ces conditions exceptionnelles sont mauvaises conseillères en matière de législation. Il serait extrêmement regrettable que l'on tente, contre la volonté des banques, d'étendre trop largement les pouvoirs de la banque nationale, car on entamerait très facilement, de cette manière, un capital de bonne volonté. Les autorités devraient tenir compte, non seulement de cet esprit de collaboration, mais aussi du fait que l'on a facilement une vue d'ensemble de l'appareil bancaire suisse, qui est bien organisé. Seules des conventions ayant force obligatoire générale, et possédant ainsi la valeur d'une loi, auront désormais l'efficacité souhaitée.

Si l'on aspire à coopérer aux mesures monétaires, dans le cadre d'une véritable entente entre partenaires, c'est dans l'intention d'élaborer une solution convenant le mieux possible aux conditions de notre pays. Si une politique économique veut être efficace, il faut savoir que cette tâche ne s'accomplira pas seulement au moyen de mesures monétaires touchant exclusivement les banques. Il faut l'aménagement de dispositions complémentaires : une politique de dépenses plus restrictive de la part des pouvoirs publics, un freinage de la spirale des salaires et des prix et une diminution raisonnable de l'effectif trop élevé de la main-d'œuvre étrangère.

Quant à la question de la politique financière des pouvoirs publics, M. Sarrasin a relevé que l'Etat, par l'augmentation de ses dépenses au cours des dernières années, a pris une part considérable aux excès de la demande et,

par là, au déséquilibre économique. Cette vigoureuse extension du champ d'activité de l'Etat est préoccupante. D'une part l'élargissement de la sphère d'influence étatique entrave l'économie privée et restreint ses possibilités de développement. D'autre part, on ne pourra ramener l'expansion actuellement excessive à des proportions saines que dans la mesure où l'Etat a la volonté sincère de contribuer pour sa part à cette politique.

Pour nos autorités fédérales et cantonales, l'heure est venue d'empêcher de toutes leurs forces un nouvel accroissement des dépenses publiques, d'établir un ordre d'urgence pour la réalisation de leurs projets et de mieux coordonner leurs efforts dans ce sens.

M. Sarrasin a exigé l'abolition du droit de timbre sur les coupons pour encourager l'épargne par des mesures fiscales.

L'image favorable de la profession bancaire suisse, comme l'a affirmé l'orateur, a été assombrie par les difficultés de deux banques, qui étaient d'anciens établissements dont la clientèle se recrutait depuis longtemps parmi les classes moyennes. Ces événements sont de nature à ternir la bonne réputation de toute la profession bancaire. L'association suisse des banquiers a exercé tous les moyens dont elle peut disposer, afin que les clients des deux établissements ne subissent aucune perte, mais surtout pour que les avoirs des épargnantes et les autres dépôts ne fassent l'objet d'aucun abattement. Heureusement, ses craintes ont été en grande partie levées, grâce à une opération au sein du système bancaire. Il s'agit de trouver une solution satisfaisante pour la clientèle de la banque genevoise.

L'activité internationale des banques suisses conserve une grande place au sein de l'économie. La perte de terrain redoutée en raison des interventions étatiques ne s'est pas fait attendre.

Les banques suisses encaissent chaque année, grâce aux placements de capitaux suisses et à leurs opérations financières à l'étranger, plus d'un milliard de francs.

LE CONSEILLER FEDERAL BONVIN A LA JOURNÉE DES BANQUIERS

Dans son intervention à la journée des banquiers, le conseiller fédéral Roger Bonvin a souligné la grande responsabilité des milieux dirigeants des associations faîtières suisses en même temps que la nécessité d'une collaboration loyale avec les autorités fédérales.

La collaboration entre les banques, la banque nationale suisse et la Confédération, fondée sur le sens de leurs responsabilités à l'égard de l'ensemble de l'économie, est devenue particulièrement étroite dans le cadre de l'exécution des deux arrêtés fédéraux urgents relatifs à la lutte contre le renchérissement. Par l'arrêté relatif au crédit particulièrement, les banques ont été chargées de tâches supplémentaires, ce qui s'est doublement fait sentir vu le

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

manque actuel de personnel. Mais ces efforts valaient bien la peine, vu que le but politique à atteindre est de ramener l'économie à un rythme plus calme loin de l'inflation.

Le contact du Département des finances et des douanes fut également étroit ces derniers temps pour des questions plutôt désagréables, nées du sursis accordé à deux établissements financiers. Cette affaire était de nature à altérer la confiance existante à l'égard des banques suisses, quand bien même notre système bancaire est tout à fait sain. Grâce aux compétences et au sens des responsabilités de ses dirigeants, fort heureusement, la présidence de la Commission des banques a pu être repourvue par le Conseil fédéral de telle manière qu'aucun doute ne puisse être élevé quant à l'intégrité de cette institution, de sorte, aussi, que toute garantie puisse être offerte, que la Commission exerce une surveillance d'une manière irréprochable.

M. Bonvin a fait savoir que le Département des finances a remis au Conseil fédéral le projet de loi fédérale sur les fonds de placement, résultat de travaux préparatoires qui ont duré plusieurs années. Il est à souhaiter que cette loi puisse être bientôt transmise aux Chambres fédérales. On prévoit de nommer les Commissions déjà à la prochaine session.

La loi a pour but de protéger l'investisseur, en clarifiant sa situation sur le plan du droit privé, et en introduisant un contrôle étatique de direction de fonds. Etant donné que, présentement, le développement impérieux des fonds de placement a cessé, et que les directions de certains fonds font face à des difficultés, il faut souhaiter que la loi puisse à nouveau renforcer la confiance en cette forme de placement créée par les banques. C'est le but auquel vise partiellement aussi une Commission des fonds de placement de l'association suisse des banquiers, qui en tant qu'instrument proprement bancaire de « police du marché » ne deviendra pas inutile du fait de l'entrée en vigueur de la loi. Il serait en effet erroné d'attendre des lois le salut. Ce qui est déterminant, c'est le sens des responsabilités de ceux qui sont aux commandes des affaires, que la loi et la surveillance peuvent bien entendu renforcer.

Cette relation fondamentale ne devrait pas être oubliée non plus lors des discussions relatives à la mise sur pied d'un instrument de politique monétaire de la banque d'émission. La banque nationale a eu à ce sujet, au cours des mois derniers, plusieurs entretiens avec l'association suisse des banquiers. Une importante divergence de vue subsiste en ce qui concerne les réserves minima. Le Conseil fédéral comprend les hésitations des banques. Il est cependant d'avis que l'on ne saurait plus longtemps priver notre institut d'émission des instruments nécessaires à l'accomplissement de sa tâche première : régler l'approvisionnement monétaire de notre pays. Etant donné la forte interdépendance de l'économie suisse et étrangère, du point de

vue financier également, l'intérêt supérieur du pays oblige qu'en des circonstances déterminées, l'excès de liquidités puisse être réduit.

A l'issue de la séance officielle, M. Kaempfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme, a parlé du tourisme suisse dans l'avenir. Il a déclaré que le développement du tourisme était parfaitement justifié dans notre politique économique. Notre contribution à la politique de compréhension et d'aide aux pays en voie de développement réside dans le maintien du principe de la libre circulation dans les voyages. L'excellente position de la Suisse est due en premier lieu au développement du tourisme hivernal grâce au développement de nos stations. Ce qui en revanche cause quelque inquiétude, c'est le tourisme estival, la Suisse courant le danger d'être considérée comme un pays de transit.

M. Kaempfen a ensuite demandé que soit élaboré un programme clair de la politique de nos stations, programme qui manque encore dans les grandes éditions du pays. Le plan des stations au niveau suisse doit être incorporé au plan général du pays. Il s'agit de définir les espaces de repos et de détente et le choix des lieux destinés à devenir des centres de tourisme. Dans le cadre de ce plan général, les diverses stations doivent élaborer leurs plans particuliers en vue de l'adaptation des services publics à un nombre double ou triple de touristes.

Mais le développement de l'infrastructure touristique dépasse les forces des cantons et des communes. Une aide fédérale appropriée s'impose ici. La condition préliminaire est un nouvel article à insérer dans la constitution et se rapportant au tourisme.

Les efforts tendant à faire des vacances un temps de détente et de repos accusent déjà des succès certains. Malgré un été particulièrement défavorable du point de vue météorologique, nos 200 stations de tourisme ont enregistré une occupation fort satisfaisante.

CANTON DE LUCERNE

L'ACTIVITE DU REARMEMENT MORAL

Le rapport annuel du « Réarmement moral » vient de paraître. La Fondation a désormais son siège à Lucerne, ayant dû quitter Caux à la suite de la décision — qualifiée d'incompréhensible par le rapport — du Conseil d'Etat vaudois de la priver de ses priviléges fiscaux. « L'affaire n'est pas terminée », dit encore le rapport, qui expose ensuite que l'activité a dû être réduite à Caux. Mais le Conseil de la Fondation n'a nullement l'intention de vendre « Mountain house ». Caux aura un grand rôle dans l'avenir, « comme lieu de rencontre, source d'inspiration

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

pour une nouvelle Europe, point de ralliement de la jeunesse européenne, centre de formation pour les cadres dirigeants ». La Fondation espère trouver une nouvelle solution avec la collaboration des autorités de la région de Montreux.

En 1964, un grand nombre de conférences ont encore eu lieu à Caux, où l'on a enregistré 46.631 nuitées. Les comptes de l'exercice se soldent par un excédent de recettes de 28.853 F, sur un total de 2.621.952 F. Les ressources proviennent des publications, mais surtout des dons, qui ont atteint le montant de 2.094.296 F. Le rapport souligne que le 76,5 % de ces dons proviennent de Suisse, le 22,5 % d'Europe, le 0,4 % des Etats-Unis, et le 0,6 % du reste du monde. Au bilan, d'un total de 3.699.533 F, les immeubles de Caux figurent à l'actif pour 2.619.615 F, et le capital se monte à 2.638.327 F.

CANTON DE NEUCHATEL

OUVERTURE DES SEMAINES FRANÇAISES DANS LES MONTAGNES NEUCHATELOISES

La cérémonie d'inauguration des Semaines françaises s'est déroulée à La Chaux-de-Fonds, puis au Locle, en présence de l'ambassadeur de France à Berne, M. Guy de Girard de Charbonnière, du conseiller d'Etat neuchâtelois Schleppy et de MM. André Sandoz et René Felber, maires des deux villes.

Après une visite de toutes les expositions organisées à cette occasion, un déjeuner a été offert par l'ambassade de France, à l'issue duquel M. Emmanuel Mayolle, vice-président du Conseil national du patronat français, a parlé des relations économiques franco-suisses et de celles, futures, entre l'A.E.L.E., dont nous sommes, et la C.E.E., dont la France est l'une des initiatrices.

Commencées dans les montagnes neuchâtelaises, ces « Semaines françaises » se poursuivront à Bâle et à Soleure.

EXPOSITIONS SCIENTIFIQUES A LA CHAUX-DE-FONDS

Dans le cadre des Semaines françaises des montagnes neuchâtelaises, deux expositions purement scientifiques ont été ouvertes officiellement, pour être inaugurées ensuite par l'ambassadeur de France, M. Guy de Girard de Charbonnière. Il s'agit de la présentation de nombreux travaux de l'institut géographique national et de l'exposition du livre scientifique et technique français, la première dans le beau musée d'histoire naturelle, l'autre au nouveau centre professionnel de l'abeille.

L'I.N.G.F. montre des cartes, des photographies d'une extraordinaire qualité, et surtout les multiples

aspects de son activité : photographies aériennes de la vallée des rois en Egypte, de la coupole de l'Opéra de Paris avant sa décoration par Chagall, du barrage de Malpasset avant et après son effondrement, du Sahara avant et après le pétrole, incendies de forêts, routes, etc. La géographie est partout, désormais, à la base de l'aménagement du territoire et de l'organisation du monde.

Sodexpor, qui centralise l'exportation du livre scientifique et technique français, a ouvert son exposition en présence de M. Pierre Steinmann, directeur général du Technicum neuchâtelois. Le Tavernier et Leblois, venus tout exprès de Paris pour la monter. 1.500 volumes de tous les chapitres pouvant intéresser une région industrielle comme les montagnes neuchâtelaises, 200 revues, tel est le thème fonctionnel de cette exposition. Les orateurs, en présence de nombreux savants, chercheurs et techniciens horlogers, montrèrent l'énorme effort fait dans le double but d'assurer la place de l'expression scientifique de langue française dans le monde entier et d'offrir à toutes les populations francophones un appareil complet de connaissances et d'information scientifiques et techniques, dans la formidable accélération, diversification et approfondissement des sciences et des techniques auxquels nous assistons.

DES VILLES FRANÇAISES EN SUISSE

La Chaux-de-Fonds et Le Locle se sont d'un coup transformées en villes françaises, puisqu'elles vivent sous l'égide des semaines de ce nom, et que tous leurs magasins, leurs édifices publics, leurs rues principales, comportent oriflammes, drapeaux, et mille et un sujets ravissants exprimant la France.

LA FETE DE LA MONTRE

Placée au milieu des semaines françaises des montagnes neuchâtelaises et faisant suite à la braderie, la fête de la montre de La Chaux-de-Fonds a remporté plein succès en dépit du mauvais temps. Entre les averses, le soleil n'a daigné faire que de timides apparitions pour saluer le magnifique cortège. Ce cortège, quelque peu décousu, avait pour thème « heures et bonheur ». Il comprenait 60 chars décorés de 250.000 fleurs et quelque 400 figurants. Il était conduit par plusieurs musiques, dont la fanfare de cavalerie de la Garde républicaine de Paris, pour la première fois en Suisse, et qui a été le clou de la journée. Le cortège dans lequel figuraient en bonne place la jeunesse studieuse de la métropole horlogère et la colonie tessinoise de la région était avant tout un témoignage de l'amitié franco-suisse.

Au déjeuner officiel les autorités communales, à la tête desquelles se trouvait M. André Sandoz, Président de la ville, ont eu le plaisir de recevoir notamment les conseillers d'état Grosjean et Schleppy, M. Blaise Clerc, conseil-

ler aux Etats, les représentants des autorités de la Franche-Comté et des Ambassades de France et de Grande-Bretagne à Berne, les délégués des organisations faitières de l'horlogerie, ainsi que la « reine de la montre », élue à la Chaux-de-Fonds et miss « Air-France ».

CANTON DE SOLEURE

LE PROBLEME DE L'INTERRUPTION DE LA GROSSESSE

Une question écrite a été adressée au Conseil d'Etat de Soleure, sur l'interruption de la grossesse pratiquée dans le canton sur préavis médical. L'interpellateur remarque qu'en Suisse, la pratique varie d'un canton à l'autre, malgré une législation fédérale de base. Il y a des cantons où l'autorisation d'interrompre la grossesse n'est pas accordée, ou très rarement (Valais et Lucerne). En revanche, à Genève, le nombre des interruptions légales de grossesse dépasse celui des naissances.

Le gouvernement soleurois a répondu que, dans le canton de Soleure, les interruptions de grossesse sur préavis du médecin sont soumises à des règles très sévères et restrictives. Le médecin traitant doit soumettre au médecin cantonal une demande d'examen de sa patiente. Le médecin cantonal désigne un autre médecin comme expert. Si l'expert estime justifiée l'opinion du médecin traitant, l'on peut interrompre la grossesse. Toutes précautions sont prises pour empêcher des abus. En 1955, 53 interruptions ont été autorisées, 20 refusées. En 1959, 34 interruptions ont été autorisées, 15 refusées. En 1962, 28 interruptions autorisées, 8 refusées. En 1963, 15 interruptions autorisées, 10 refusées. En 1964, 13 interruptions autorisées, 8 refusées.

L'ASSOCIATION SUISSE DE L'INDUSTRIE LAINIERE ET LA FABRIQUE DE CHAUSSURES « BALLY » ORGANISENT UNE JOURNÉE D'ORIENTATION POUR LA PRESSE

L'Association suisse de l'industrie lainière et la fabrique de chaussures « Bally S.A. » avaient organisé, à Schoenenwerd/S.O., une journée dite « d'orientation », à laquelle avaient été conviés des représentants des autorités, de l'industrie lainière et des chaussures et de la presse suisse.

La raison de cette organisation en commun était que ces deux branches de l'industrie appartiennent toutes les deux au secteur de l'habillement, qu'elles sont toutes deux soumises à la mode, travaillent toutes les deux à partir de matières premières et

qu'elles ont des relations commerciales étendues avec l'étranger.

Préparée par MM. E. Nef, directeur de l'Association suisse de l'industrie lainière, A. Helbling, de Zurich et W. Kobelt, de Schoenenwerd, cette journée d'orientation a permis aux participants de voir divers aspects du travail de la laine : c'est ainsi que le jardin zoologique de Bâle avait mis à disposition des animaux laineux. Puis on a pu assister à une démonstration de tonte de moutons, à un défilé de mode et enfin à un exposé sur le problème de la relève dans les deux industries intéressées.

En ce qui concerne la tonte elle-même, M. K. A. Vischer, président des maisons de vente et de représentations de produits laineux, a expliqué qu'il y avait dans le monde 930 millions d'animaux laineux qui rapportent 2,6 millions de tonnes de tonte brute ou 1,5 million de tonte nettoyée. La Nouvelle-Zélande, avec 5,6 kg de tonte par animal, est en tête du point de vue de la production, suivie de l'Australie (5 kg), de l'Afrique du Sud (4,4 kg), des Etats-Unis (4,3 kg), de l'Amérique latine (4,3 kg) et de l'Union soviétique (2,7 kg). La moyenne mondiale est de 2,8 kg. La laine provient en grande partie de moutons « mérinos ».

Plusieurs orateurs ont parlé de l'importance de l'élevage des ovins en Suisse, entre autres, MM. W. Dennler, président de la Fédération ovine suisse, A. Kiener, vice-directeur de la division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique et des représentants des industries suisses de la laine et des textiles.

On est en train de mettre au point un label pour le travail de la laine, analogue à celui utilisé pour la marque « Pure laine suisse ».

Au cours des défilés de couture, les participants ont pu voir, outre des modèles civils, des modèles d'uniformes des P.T.T., de la Swissair, des C.F.F., des gardes-frontière et de la « Flotte » intérieure suisse. M. H. Booshard, représentant le service technique militaire, a déclaré, au sujet de l'uniforme de notre armée, qu'il ne fallait pas croire qu'on ne s'occupât pas de sa coupe, faisant allusion à une récente campagne de presse à ce sujet.

REMISE DE PRIX A DES SUISSES AYANT ŒUVRE EN FAVEUR DE LA POLOGNE

A Soleure a eu lieu la remise des prix Anna-Godlewska, de l'amitié polono-suisse. Ce prix a été offert par M. Julian Godlewski (Lugano), à l'occasion du 25^e anniversaire de l'entrée en Suisse de la 2^e division d'infanterie polonaise, formée en France (juin 1940) et en l'honneur de sa mère, âgée de 93 ans. Ce prix a été créé en faveur de Suisses qui se sont distingués en favorisant l'amitié polono-suisse et qui ont également apporté une aide morale et matérielle aux internés polonais en Suisse.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

Le prix, d'un montant global de 9.000 F, a été remis à part égale au professeur Wilhelm Oswald, ancien Recteur de l'Université de Fribourg et pendant la guerre Recteur du camp universitaire polonais de Fribourg, à Mme Adèle Tatarinoff-Eggenschwiler, conservatrice du musée Kosciuszko à Soleure et à Mlle Marguerite Emery, de la Mission catholique suisse d'aide pour les victimes de la guerre (Fribourg).

La remise de ces prix a été marquée par une petite fête au cours de laquelle des discours exaltant l'amitié suiso-polonaise ont été prononcés.

Parmi les messages reçus à cette occasion figuraient ceux de M. Tschudi, Président de la Confédération, du Nonce apostolique à Berne et M. Gurs Dietschi, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Instruction publique du canton de Soleure.

LES 100 ANS DE LA FABRIQUE DE PAPIER DE BIBERIST

La centième assemblée générale de la fabrique de papier de Biberist s'est déroulée à Soleure en présence de 161 ou 90 % des actionnaires, représentant 2.153 voix. L'assemblée a approuvé à l'unanimité les propositions du Conseil d'Administration, soit le paiement d'un dividende inchangé de 10 % sur le capital-actions de six millions de francs, ainsi que le versement de 830.000 francs au fonds de réserve et de prévoyance.

A l'occasion des cent années d'existence de l'entreprise, l'assemblée générale a décidé les versements suivants : un versement unique du jubilé de 500 francs par action, soit 1,2 million de francs et un même montant de 1,2 million de francs pour le personnel sous forme d'un don du jubilé au personnel en activité et aux retraités. De plus, il a été décidé la création d'un fonds de jubilé, doté de 200.000 francs, consacré avant tout à la formation professionnelle et aux travaux de recherches dans l'industrie du papier.

M. Walter Stampfli, ancien conseiller fédéral, qui a présidé le Conseil d'Administration de 1948 à 1963, s'est retiré à la fin de l'exercice. Son successeur est M. Franz Fournier, membre du directoire de von Roll S.A. Gerlafingen, qui a été élu nouveau membre du Conseil d'Administration.

Dans son adresse présidentielle, M. W. Schneider, de Zurich, a brossé un tableau de l'activité de l'entreprise et notamment relevé que 30 % environ ou plus de 100.000 tonnes de la production nationale du papier proviennent de Biberist. En l'espace de cent ans, l'effectif du personnel est passé de 422 unités à près de 1.200 personnes et le salaire moyen annuel a augmenté de 650 à 1.300 francs, cependant que le prix pour 100 kg de papier est passé de 100 à 157 francs.

CANTON DU TESSIN

VERS UNE INITIATIVE POUR LE DROIT DE VOTE DES FEMMES AU TESSIN

Il y a deux semaines, et pour la première fois, les jeunes filles tessinoises qui entrent dans leur vingtième année ont pu participer à Bellinzona à la traditionnelle « Giornata deu ventenni ». Ce fait, souhaité et appuyé par le Conseil d'Etat, a ramené la discussion sur le droit de vote des femmes.

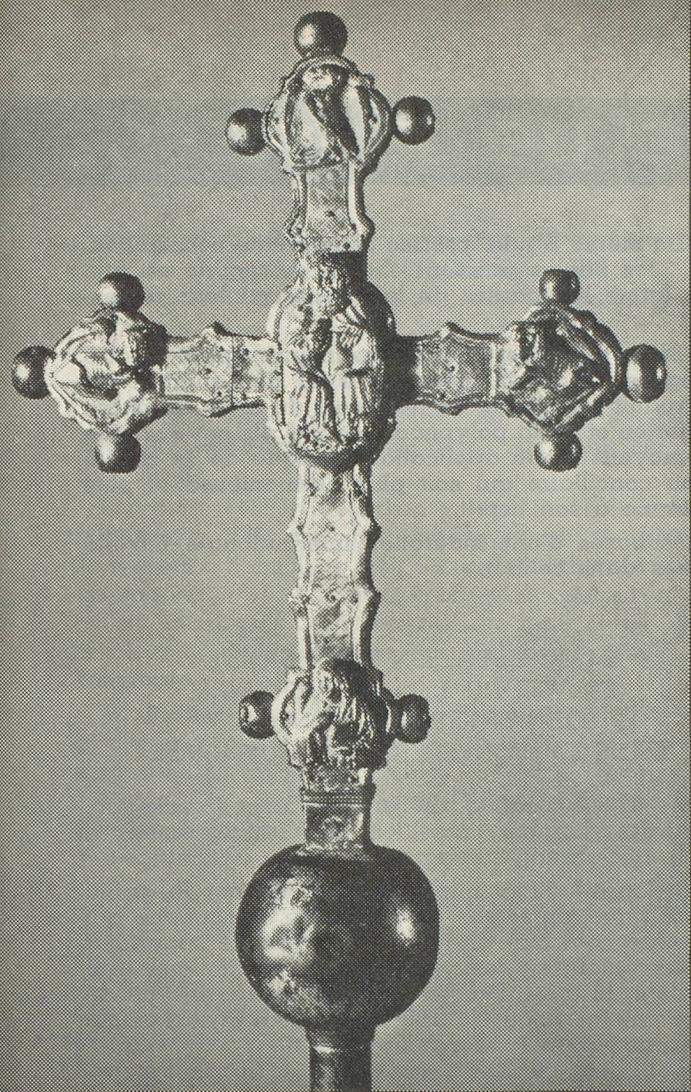
Les mouvements de jeunesse des quatre plus grands partis tessinois se sont, maintenant, mis d'accord pour lancer une initiative constitutionnelle en faveur de l'introduction du suffrage féminin. Les mouvements de jeunesse des partis conservateur-démocratique, libéral-radical, socialiste et ouvrier et paysan ont lancé un appel à la population tessinoise afin qu'elle soutienne la cause des droits civiques aux femmes en versant des contributions en argent pour rendre possible l'organisation de l'initiative constitutionnelle et, en cas de réussite, une propagande en faveur du droit de vote des femmes.

POUR PROTEGER LE PATRIMOINE ARTISTIQUE DES EGLISES TESSINOISES

L'Interpol a été chargé de rechercher une statue de bois, de la Vierge, datant du XV^e siècle, qui a disparu de l'Eglise de Cevio, dans le Valmaggia. On signale aussi un autre vol analogue : une petite statue de bois de saint Dominique a disparu de l'Eglise Saint-Laurent, à Camedo. On croit qu'elle a pris le chemin de la boutique d'un antiquaire peu scrupuleux. Des chandeliers de cuivre et nombre d'objets du culte, en bois et en argent, auraient pris la même voie, ainsi que de petits tableaux d'art populaire.

Une campagne de presse demande aux petites communes des vallées de fermer les églises et de ne permettre des visites que surveillées. On demande aussi de visser soigneusement ce qui pourrait être emporté. Quelques pièces ont déjà été récupérées auprès d'antiquaires tessinois, dont la bonne foi avait été surprise.

Pour remédier à cette situation, une communauté d'action a repris dans le Valmaggia l'idée de créer un musée, préconisée il y a quelques années par feu le professeur Bruno Pedrazzini. Le président de ce groupe est le professeur Carlo Respini, de Cevio, village où l'on vient de présenter au public, dans une maison du XVIII^e siècle, achetée et restaurée à cette fin, une exposition d'art sacré, dont quelques pièces demeureront acquises à ce musée. (Voir ci-contre).



Croix gothique du XV^e S. (église de Fusio)

TRESORS D'ART SACRE EN VALMAGGIA

Déjà, les nuages du précoce automne dernier traversaient le ciel d'indigo limpide de la Valmaggia alors qu'avec notre ami le peintre Emilio Beretta nous atteignions le village de Cevio où dans la « casa » Franzoni sont conservés les précieux éléments de base du musée Valmaggese. De la poésie exquisement surcannée de cette noble demeure, le professeur Piero Bianconi en dit l'essentiel en nous parlant de l'exposition des trésors d'art sacré de la Valmaggia : « Si l'on interrogeait les organisateurs de cette exposition afin d'apprendre comment et pourquoi l'idée de la réaliser a germé dans leur esprit, ils ne sauraient répondre avec certitude, ils ne sauraient en somme définir l'extrait de naissance de la manifestation à coup sûr mémorable ayant lieu dans les salles et chambres du second étage — au premier est le modeste noyau du musée même, au rez-de-chaussée, la cuisine est en voie d'organisation — de la solennelle casa Franzoni

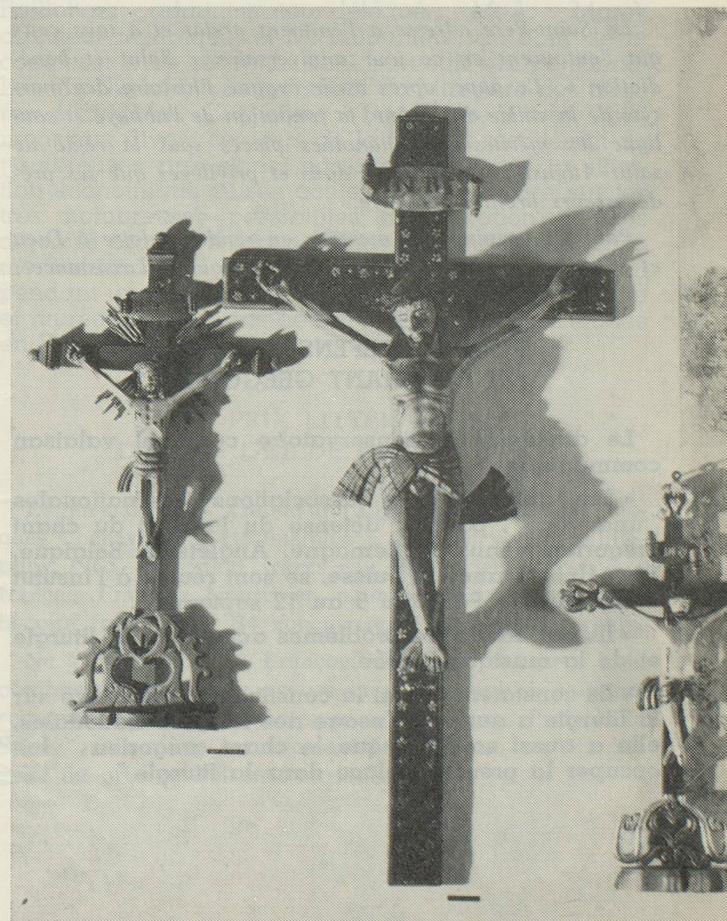
Trois crucifix

datant de 1630 et de puissante et rustique noblesse, merveilleux cadre avec son portail en granit et son pressoir monumental dans la cour où croît l'herbe, portant témoignage d'une vie n'ignorant pas l'aisance, la puissance, et même la violence. Ils ne sauraient répondre, les organisateurs, à une autre question ayant trait au but que s'assignait en origine l'exposition ; ou peut-être avanceraient-ils des entendements ou buts qui se révéleraient presque à leur insu. Le mouvement initial ne prenait en considération que la beauté des choses susceptibles d'être recueillies et exposées, il n'avait donc qu'un caractère purement artistique. Cependant, en cours de réalisation, l'initiative apparaissait très riche et féconde d'enseignements. Ainsi, l'exposition des trésors d'art sacré de la Valmaggia constitue une admirable leçon de goût en exhument de la poussière et de l'oubli des objets dignes d'admirative attention... » Nous ajouterons que ce qui est non moins digne d'attention et d'admiration, ainsi que leçon de goût et de style de vie, c'est la modestie, l'effacement, l'anonymat des organisateurs d'une exposition qui honore la Valmaggia, le Tessin et la Patrie entière.

Nota-bene : L'exposition sera ouverte à nouveau à Pâques 1966.

Le Messager.

Clichés Cooperazione



REVUE DE PRESSE...

LE COQ DE M. REMO ROSSI

On se souviendra qu'un coq en bronze doré avait dernièrement été volé au sculpteur tessinois Remo Rossi. L'œuvre d'art devait être exposée à Varèse. Le vol avait attiré l'attention, non seulement de la presse tessinoise, mais également de la presse suisse.

Un de ces jours, le coq est rentré, bien emballé, dans un colis portant l'étiquette « fragile », envoyé de Bâle. Etant donné le bruit qu'a provoqué cette affaire, on pense que le voleur, probablement un Allemand, a opté pour une solution d'honnêteté, de peur d'être découvert.

CANTON DE VALAIS

LETTER DE PAUL VI A MGR HALLER

Au cours des cérémonies qui ont marqué le 1.450^e anniversaire de la royale abbaye de St-Maurice, lecture fut donnée d'une lettre adressée à cette occasion par le Pape Paul VI à Mgr Haller, évêque de titulaire de Bethléem, chef de la communauté religieuse des chanoines de l'abbaye.

Le Saint-Père adresse à l'éminent prélat et à tous ceux qui l'entourent en ce jour anniversaire « Salut et bénédiction ». Le pape, après avoir évoqué l'histoire des martyrs de la vallée du Rhône, la fondation de l'abbaye et souligné les mérites des chanoines placés sous la règle de saint Augustin, rappelle les dons et priviléges que ses prédécesseurs firent à l'abbaye.

Paul VI termine son message en rendant gloire à Dieu et en accordant sa bénédiction apostolique à l'assistance.

POUR LA DEFENSE DU LATIN ET DU CHANT GREGORIEN

Le directeur du conservatoire cantonal valaisan communique :

« Les délégués des associations internationales "una voce", pour la défense du latin et du chant grégorien, venus d'Allemagne, Angleterre, Belgique, Etats-Unis, France et Suisse, se sont réunis à l'institut catholique de Paris du 9 au 12 septembre.

« Ils ont étudié les problèmes actuels de la liturgie et de la musique sacrée.

« Ils constatent que si la constitution conciliaire sur la liturgie a autorisé l'usage des langues nationales, elle a aussi souligné que le chant grégorien "doit occuper la première place dans la liturgie".

REVUE DE PRESSE...

« De même il faut, précise cette même constitution, que "les fidèles puissent chanter ensemble en langue latine les parties de la messe qui leur reviennent".

« Sans s'opposer aux mouvements autorisés, les délégués s'alarment néanmoins du déséquilibre qui s'introduit peu à peu au détriment du latin, du chant grégorien et de la polyphonie sacrée. Ils ont examiné les moyens d'une application pratique de la constitution conciliaire qui soit plus harmonieuse et plus conforme à son esprit.

Les bases d'une fédération internationale ont été posées dans ce but. »

MANIFESTATION VALAISANNE EN VUE DU 150^e ANNIVERSAIRE DE L'ENTREE DU CANTON DANS LA CONFEDERATION SUPPRIMEE

Lors d'une séance du grand Conseil valaisan, M. Marius Lampert, président du Gouvernement, a fait la déclaration suivante à la haute assemblée :

Le Conseil d'Etat m'a chargé d'informer le grand Conseil que, en raison de la terrible catastrophe qui a frappé notre canton, il avait décidé de supprimer les cérémonies, festivités et manifestations qui auraient dû avoir lieu les 2 et 3 octobre, en vue de la commémoration du 150^e anniversaire de l'entrée du canton dans la Confédération.

Il verra si, dans quelle mesure et sous quelle forme, cette commémoration pourra avoir lieu ultérieurement.

Le Conseil d'Etat a décidé, d'autre part, d'allouer à titre de premier secours aux victimes et aux familles des victimes de la catastrophe un montant de 100.000 F.

Une commission, dont la composition sera déterminée par le Département de l'intérieur, de l'industrie, du commerce et du travail, aura pour tâche d'assurer, en coordination avec les institutions qui ont pris l'initiative de souscriptions en faveur des sinistrés, l'application de cette somme et de celles que l'Etat a reçues et recevra encore d'autre part.

Le Conseil d'Etat a entendu également un rapport de M. le chef du Département des finances concernant les contacts qu'il a eus sur les lieux du sinistre avec les représentants de la République italienne.

Enfin, il a pris acte d'un rapport du Département de justice et police, dont il ressort que le tribunal de Viège a ouvert une enquête judiciaire d'office aux fins de rechercher les responsabilités éventuelles et qu'il compte faire appel à cet effet à des experts choisis en Suisse et à l'étranger.

Le grand Conseil se trouvant en session, le Conseil d'Etat a tenu à se renseigner sur ces différents points et à solliciter son accord.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

CANTON DE VAUD

MORT D'UN JUGE FEDERAL

Le juge fédéral Joseph Plattner est décédé à Grancy, au-dessus de Cossonay, à l'âge de 63 ans, après une longue maladie.

Bourgeois d'Untervaz (Grisons), M. Plattner était né le 2 septembre 1902 à Coire. Après avoir suivi le gymnase de cette ville, il étudia le droit à Zurich et à Berne et reçut son doctorat en 1927. Il obtint le brevet de notaire et d'avocat en Valais, puis devint commissaire fiscal et, en 1929, directeur de l'administration des impôts du canton de Thurgovie.

M. Plattner entra en 1936 au Tribunal cantonal thurgovien, qu'il présida de 1943 à 1954. Pendant dix ans, il appartint au tribunal de division 7. C'est le 16 décembre 1954 qu'il fut élu au Tribunal fédéral. Au militaire, il était major d'infanterie.

LA FUSION DES EGLISES NATIONALE ET LIBRE DECLARATION DES EVEQUES

Les évêques qui ont juridiction sur les catholiques du canton de Vaud, Mgrs François Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, Nestor Adam, évêque de Sion, Louis Haller, évêque titulaire de Bethléem, abbé de Saint-Maurice ont rédigé la déclaration suivante, lue, le dimanche 19 septembre, dans toutes les églises catholiques du canton de Vaud.

« Le corps électoral du canton de Vaud est appelé à s'exprimer, les 2 et 3 octobre, sur le projet de fusion des églises nationale et libre.

« A cette occasion, nous tenons à dire que nous souhaitons de tout cœur l'aboutissement de cette initiative, car tout ce qui va dans le sens de l'unité répond à la volonté du Christ.

« C'est pourquoi nous vous invitons, dans un geste de solidarité envers nos frères protestants, à vous montrer favorables à ce projet. »

On peut être surpris de constater que les catholiques du canton de Vaud sont placés sous la juridiction de trois évêques. Cela tient à des circonstances historiques à la suite desquelles les frontières politiques se sont différenciées des frontières ecclésiastiques.

Actuellement, les paroisses du district d'Aigle, à l'exception de celles de Villeneuve et de Lavey, sont placées sous la juridiction de l'évêque de Sion. La paroisse de Lavey est placée sous la juridiction de l'évêque titulaire de Bethléem, abbé de Saint-Maurice. La paroisse de Villeneuve et toutes les autres paroisses du canton sont placées

sous la juridiction de l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Depuis 1960, ces trois évêques sont représentés dans le canton par le vicaire général de Lausanne.

LA CHAINE DU BONHEUR A RECOLTE PLUS DE DEUX MILLIONS DE FRANCS POUR LES FAMILLES DES VICTIMES DE MATTMARK

La campagne organisée par la Chaîne du bonheur de la radio suisse romande, en faveur des familles des victimes de la catastrophe de Mattmark, a récolté des fonds qui viennent de dépasser deux millions de francs.

LE DERNIER JOUR DU COMPTOIR

Le 26 septembre, à 18 heures, le 46^e comptoir suisse a été clôturé par l'allocution traditionnelle prononcée par M. Emmanuel Faillettaz, administrateur-délégué, qui analysa les très beaux résultats obtenus cette année, l'envergure enregistrée par les succès commerciaux de ce grand marché d'automne, l'affluence extraordinaire des visiteurs.

Au cours de la journée du 25 septembre, MM. E. Faillettaz, administrateur-délégué, M.-A. Muret, directeur technique, et M. Lamunière, au nom de la commission de réception, ont accueilli dix personnalités du Nigéria, tous membres du Ministère des affaires étrangères. Ces hôtes s'intéressèrent très vivement aux divers secteurs de la foire et récoltèrent de nombreuses précisions, non seulement sur la situation économique suisse actuelle, mais encore sur les très nombreuses possibilités d'exportation de nos diverses branches économiques, industrielles et commerciales. Selon leur programme, ils séjournèrent pendant un certain nombre de mois encore à Genève et ne manqueront pas de faire des voyages d'études en Suisse.

LE PRIX LITTERAIRE DE LA « GUILDE DU LIVRE »

Le jury de la « Guilde du Livre », présidé par Jacques Chenevière, a été unanime à décerner son prix littéraire 1965, de 5.000 francs, au romancier et essayiste français François Nourissier, pour son manuscrit « Une histoire française ». 34 concurrents étaient sur les rangs.

Né à Paris en 1927, François Nourissier collabore à de nombreux journaux et revues et a déjà publié plusieurs romans. Il partage sa vie entre la campagne, Paris et la Suisse, mais réside actuellement en Espagne, où il a été avisé du prix qui lui était attribué.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

LES OBSEQUES DU PEINTRE GIMMI

De très nombreux amis et artistes ont assisté aux obsèques du peintre zuricais W. Gimmi. Le culte a été présidé par Francis Grellet, ancien pasteur de la paroisse. Des allocutions ont été prononcées par MM. Ed. Vodoz, secrétaire au Département fédéral de l'intérieur, W. Guggenbühl, peintre à Zurich, au nom de la section zuricaine de la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes, G. Peillex, journaliste à Saint-Prix, au nom des amis de l'artiste.

† THEODORE PASCHE

Le peintre Théodore Pasche, malade depuis quelque temps, est décédé à l'âge de 87 ans, étant né à Oron le 7 juillet 1878, membre d'une famille bourgeois d'Oron, qui a donné de bons serviteurs au pays, et notamment, l'historien Charles Pasche, l'auteur de « La contrée d'Oron ». M. Pasche a suivi l'école secondaire de Vevey, où il se rendait à pied, puis il a fréquenté l'école des Beaux-Arts de Genève, après avoir travaillé à Bruxelles, à Paris. Il rentra à Oron en 1906 ; il avait fondé en 1909, avec sa première femme, Claire Battie, décédée en 1951, qui a été la première sybille d'« Aliénor » en 1910, un atelier d'art décoratif, qui a sorti des céramiques, des étoffes peintes, des décors. Théodore Pasche, qui était surtout paysagiste, a exposé à maintes reprises, dès 1910, à Vevey, à Lausanne, au musée Arlaud et chez Foetisch ; sa dernière exposition, une rétrospective, date de 1963 ; elle a groupé, dans sa belle demeure familiale, des paysages de La Broye, de Lavaux, des natures mortes, des bouquets d'une belle venue, car c'était un artiste probe, consciencieux.

Ses œuvres sont pleines de finesse, de distinction, d'un métier soigné et d'une fine poésie. On doit à Théodore Pasche la grande toile, la chaîne des Diablerets du club alpin suisse, dont il était un membre soixantenaire. On lui doit aussi le timbre du bataillon 166.

Les obsèques de M. Pasche ont été célébrées après un culte dans l'église d'Oron.

† COLONEL SCHWARZ

Le colonel Julius Schwarz est décédé à Lausanne à l'âge de 78 ans, après une longue maladie.

Né à Winterthour le 28 mars 1887, Julius Schwarz suivit les cours de l'école polytechnique fédérale et obtint son diplôme d'ingénieur agronome. Après avoir travaillé à Genève et à Zurich, il se tourna nettement vers la carrière militaire pour laquelle il était magnifiquement doué. Recruté dans l'artillerie, on le retrouve en 1911 à Bière comme premier lieutenant instructeur du corps des officiers. Il fut nommé major en 1915. En 1923, il passa à l'état-major et, en 1933, fut nommé colonel. En 1929 et en 1936, il a suivi des cours spéciaux d'artillerie en France. Il a été chef du train et de l'artillerie du 1^{er} corps d'armée et,

dès 1936, commandant par intérim de la garnison de St-Maurice. C'est en 1938 qu'il a été nommé colonel-brigadier, chef de la brigade 10 dont il a su faire une troupe d'élite. Il a été libéré de son commandement fin 1944. Il a été le chef de la zone territoriale 3 jusqu'à fin 1950. En juillet 1944, alors que la fusillade crépitait et que St-Gingolph brûlait, le colonel Schwarz, brûlant toutes les consignes, se présenta aux avant-postes allemands et, en allemand et impérieusement, réclama, exigea la fin de la fusillade et de l'incendie et il fut écouté. Cet acte de courage, de témérité même, lui valut, le 14 juillet 1956, la médaille de la reconnaissance française qui lui fut remise par M. M. Blot, alors consul général de France à Lausanne.

Julius Schwarz a présidé de 1943 à 1946 la société hippique du Léman, organisatrice des fameuses courses de Morges. Il chantait fort agréablement et a participé à une fête cantonale des chanteurs vaudois.

D'émouvantes obsèques lui ont été faites dans le crématoire trop petit pour contenir la foule d'amis, d'officiers venus entourer la famille. On avait posé des haut-parleurs afin que l'on pût entendre l'office depuis le cimetière. Il y avait d'innombrables couronnes, des drapeaux, et le drapeau de la mairie de Saint-Gingolph, apporté par le maire, M. Zenoni, et par deux collaborateurs. Ce drapeau fut placé sur le catafalque pour bien dire la reconnaissance du village partiellement épargné par l'intervention du colonel Schwarz, en 1944. Parmi les nombreux officiers, se trouvaient le colonel commandant de corps Dubois, Frick, chef de l'instruction, Kuenzi, chef de la troisième division, de Diessbach, commandant de la division 10, l'ancien chef de l'état-major général de Montmollin, des brigadiers, etc. Le Valais était représenté par deux conseillers d'Etat, par M. Tissières, qui avait apporté des edelweiss. Des guides, des douaniers étaient présents.

Le culte a été célébré par le pasteur Bernouilli, tandis que le colonel divisionnaire de Diessbach a parlé au nom de l'armée. Le capitaine cumonier Koerder, qui a fait toutes les mobilisations avec le colonel Schwarz, prit également la parole. Ce fut une cérémonie qui a manifesté d'une façon émouvante l'estime où l'on tenait le colonel Schwarz et l'autorité dont il jouissait.

OU EST LE MESOSCAPHE ?

Un grand quotidien lausannois ayant annoncé la vente du mesoscaphe, l'expo 64 dément cette information. Elle déclare que les nombreuses tractations en cours n'ont pas encore abouti et que les problèmes posés par l'exploitation du sous-marin en Méditerranée ne sont pas tous résolus.

En revanche, il est vrai que le compte à rebours de ses dernières plongées a commencé. C'est très prochainement qu'il sera ramené au Bouveret pour y être tiré à terre et désarmé.

Après une exploitation dont la presse a déjà relaté la pleine réussite, les promenades sous-marines de l'*« Au-*

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

guste-Piccard » ne seront plus qu'un souvenir. Plus de 30.000 passagers auront eu la chance, au cours d'un millier de plongées, de descendre sous les eaux du Léman dans cette extraordinaire réalisation technique.

Si la Méditerranée apparaît comme l'une des destinations possibles, rien ne permet cependant d'affirmer aujourd'hui que c'est là qu'on retrouvera l'an prochain le mésoscaphe de l'exposition nationale suisse de 1964.

UN GRAND SECTEUR DE L'EXPO VA ETRE REMONTE A BALE

L'exposition nationale vient de procéder à la vente d'un des derniers gros ouvrages qu'il lui restait à démonter. Il s'agit du secteur 3, « Communications et transports ».

On sait déjà que le circarama, qui se trouvait dans ce secteur, a été démonté et remonté à Munich pour l'exposition internationale des transports où, avec le film des C.F.F., il constitue l'une des plus populaires attractions. Mais il restait les quelque 10.000 m² couverts, constitués entièrement par des éléments préfabriqués en matériaux divers et assemblés à sec. Il est intéressant de constater ainsi le pas que l'exposition nationale a permis de faire franchir à ses nouvelles techniques, puisque l'ensemble des éléments constituant le secteur 3 a su susciter l'intérêt d'une entreprise industrielle bâloise. Cette dernière va ainsi pouvoir répondre à ses besoins d'extension sans recourir à des constructions nouvelles et avec une main-d'œuvre extrêmement réduite, l'équipe nécessaire à cette opération étant estimée à dix hommes.

CANTON DE ZURICH

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE LA SOCIETE SUISSE DES HOTELIERS

Dans le cadre de la réorganisation de la direction générale de l'Association, consécutive à la retraite de M. F. Seiler (Zurich-Zermatt), qui a quitté ses fonctions de président central de la Société suisse des hôteliers, cette dernière a nommé M. Heinrich Bircher, de Berne, nouveau directeur de la Société. M. Bircher, qui entrera en fonctions au début de 1966, était jusqu'ici administrateur-gérant de la Fédération suisse de l'industrie des transports automobiles. Il assumera l'essentiel des tâches dont s'occupait le président central démissionnaire et gérera en outre la Société. Quant à l'élection du nouveau président central, qui sera un hôtelier, elle aura lieu l'an prochain.

En relation avec la démission de M. Franz Seiler (Zurich et Zermatt), une réorganisation de la Société fut décidée. C'est ainsi que le nouveau président se partagera le travail avec un directeur. Pour ce poste nouvellement créé, on vient de faire appel à M. Heinrich Bircher, d'Aarau, qui est depuis 11 ans secrétaire général de la Fédération suisse de l'industrie des transports automobiles. M. Bircher entrera en activité à la Société des hôteliers au début de l'an prochain.

M. Oskar Reinhart, célèbre collectionneur d'art, est décédé à l'âge de 81 ans à Winterthour, après de longues souffrances.

Dès son enfance, passée dans la maison paternelle, Oskar Reinhart a eu des contacts avec des artistes et leurs œuvres. Il s'y est voué toute sa vie. Suivant l'exemple de ses frères, Georg, Hans et Werner, le cadet, Oskar, commença sa carrière dans l'entreprise commerciale du père, Théodore Reinhart ; il se retire toutefois déjà en 1924 pour se vouer entièrement à sa collection et à ses activités culturelles.

M. Oskar Reinhart a mis sa riche expérience au service de la Commission fédérale de la Fondation Gottfried Keller, dont il était le président, et de la Fondation Gleyre, puis en qualité de membre du comité directeur de la commission artistique fédérale et cantonale et de la société des galeries d'art de Winterthour. Le jugement et l'opinion de cette personnalité étaient partout très appréciés. M. Reinhart était docteur « honoris causa » des universités de Bâle (1932) et de Zurich (1951).

Le but de M. Reinhart était de rendre les beaux-arts accessibles au public pour lui faire profiter de son influence éducative. En 1951, il faisait don à sa ville natale de 500 tableaux destinés à la Fondation Oskar Reinhart. Celle-ci est ouverte depuis au public. On y trouve des œuvres suisses, allemandes et autrichiennes. La collection privée qui se trouve à son domicile au Roemerholz, qui englobe la peinture européenne de cinq siècles, a été déjà destinée en 1955 à la Confédération. Ainsi, l'œuvre du grand collectionneur d'art restera accessible au public.

Ses funérailles ont eu lieu à Winterthour. Le pasteur de l'église de la ville a rappelé la vie du défunt, né en 1885 à Winterthour, qui a quitté les affaires à l'âge de 40 ans pour se vouer à ses collections, qu'il a considérées comme l'œuvre de sa vie.

M. Philipp Etter, ancien conseiller fédéral, a été chargé par le Conseil fédéral d'exprimer la sympathie des autorités suisses à la famille du défunt et à la ville de Winterthour. Il a relevé les activités du défunt sur le plan national et a souligné que la Confédération était particulièrement reconnaissante après le don de la « Collection Oskar Reinhart ».

REUNION DE SUISSES A L'ETRANGER

Fin septembre, plusieurs milliers de Suisses à l'étranger ou de Suisses ayant vécu à l'étranger se sont réunis à Zurich, dans le cadre de la Journée des Suisses d'outre-mer. M. E. L. Pfenninger, président du Comité, a salué tous ces participants, dont les plus âgés avaient émigré en 1899 et en 1901. Parmi les Suisses à l'étranger qui assistaient au Congrès, certains venaient de Chine, du Japon,

d'Indonésie, de Grande-Malaisie, du Viêt-nam, du Siam, des Philippines, de l'Inde et du Pakistan.

LAMBARENE CONTINUE A VIVRE

L'hôpital Albert-Schweitzer, de Lambaréné, continuera son œuvre après la mort de son fondateur.

De son vivant, le docteur Schweitzer a prévu quels seraient les collaborateurs et l'organisation de l'hôpital et veilla lui-même que son œuvre lui survive. Selon ses dernières volontés, Lambaréné demeure une œuvre indépendante, supra-confessionnelle et supra-nationale, soutenue par aucun Gouvernement ou par aucune mission. La propriétaire est l'Association française de l'hôpital du Dr A. Schweitzer à Lambaréné, avec siège à Strasbourg. Le financement et l'approvisionnement sont assurés par dix-huit œuvres d'aide à Lambaréné dans douze pays (France, Suède, Suisse, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Belgique, Etats-Unis, Japon, Argentine, R.D.A.). L'œuvre ne dépend que des dons privés.

Le médecin-chef est le docteur Walter Munz, d'Arbon, qui avait déjà collaboré jadis pendant deux ans et demi avec le Dr Schweitzer et qui fut appelé par lui personnellement à diriger l'hôpital, en février 1965. Au nombre de l'équipe des médecins, on relève les noms des docteurs Fergus Pope (Grande-Bretagne), Friedmann (Israël), Isao Takahashi (Japon), etc. Mme Rhena Eckert-Schweitzer, fille du disparu, dirige le laboratoire de l'hôpital.

Le nombre des patients soignés à l'hôpital et à la léproserie, ainsi que le nombre des opérations pratiquées et des traitements donnés en policlinique augmentent sans cesse. Aussi existe-t-il des plans, dont certains dus au docteur Albert Schweitzer, pour agrandir l'établissement.

Divers collaborateurs et disciples du docteur Schweitzer, en Europe, aux Etats-Unis et en Asie, contribuent activement à poursuivre l'œuvre du docteur de la forêt vierge, dans le domaine de la théologie et de la philosophie, de conserver sa façon de concevoir l'existence, son éthique, sa foi, et de propager sa pensée, tout particulièrement son respect de la vie.

APRES LA CATASTROPHE DE MATTMARK

Le professeur Schnitter, du Poly de Zurich, expert du service fédéral des routes et des digues pour le barrage de Mattmark, a nié toute relation causale

entre la construction de la digue et l'effondrement du glacier. La catastrophe naturelle, a-t-il dit dans une interview, n'a rien à voir avec l'édification du barrage. Il n'y a là qu'une tragique coïncidence. M. Schnitter a rappelé le gigantesque éboulement de l'Altels, le 11 septembre 1895, phénomène naturel qui a été décrit par le professeur Heim. La rupture d'un glacier est aussi un phénomène naturel et il est difficile d'en expliquer les causes. On en est réduit en fait à des hypothèses.

Toutes les mesures de sécurité imposées dans la construction d'un barrage ont été respectées par la direction des travaux de Mattmark. On savait sans doute que le glacier ne restait pas tranquille — il avançait ou reculait — mais personne ne croyait à la possibilité d'une rupture. S'il y avait eu le moindre doute quant à la sécurité du chantier, celui-ci aurait été évacué. En outre, il ne faut pas oublier le facteur humain : il y a une telle solidarité sur un chantier entre ingénieurs, techniciens et ouvriers que le moindre doute sur les mesures de sécurité aurait conduit la direction à chercher une autre voie pour l'édification de la digue.

Il y a un mois, le professeur Schnitter se trouvait à Mattmark avec une centaine d'étudiants. Personne ne pouvait alors songer à un tel désastre. Le professeur a confirmé qu'aucune explosion n'avait eu lieu depuis une année sur le chantier en aval du glacier. Une explosion ne peut donc être à l'origine de la chute du glacier. L'endroit de la rupture montre que la base du terrain est complètement lisse et s'abaisse dangereusement vers la vallée. Or, personne ne pouvait constater cela avant la rupture.

Quand les traces de la catastrophe auront été effacées et toutes les victimes retrouvées, on pourra de nouveau travailler sans danger, à la condition que la voie d'accès au barrage soit déplacée sur l'autre versant de la vallée.

Après le désastre de Vajont, en Italie, une enquête géologique et géotechnique a été ouverte sur tous les lacs d'accumulation de Suisse. Elle porte non seulement sur la solidité des barrages, mais aussi sur la protection contre les avalanches et éboulements de terre, de roche ou de glace, qui pourraient tomber dans les lacs et y provoquer des déplacements d'eau gigantesques. Or, a dit le professeur Schnitter, les résultats déjà connus de cette enquête ne donnent lieu à aucune inquiétude.

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par
Le Convair 990 CORONADO
Le jet le plus moderne du monde
SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG et tous agents IATA de voyages et de fret